



Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: 251-1-51 30 39

**CONSEIL DES MINISTRES
SOIXANTE-SEIZIEME
SESSION ORDINAIRE/
ONZIEME SESSION
ORDINAIRE DE L'AEC
4 – 6 juillet 2002
DURBAN (AFRIQUE DU SUD)**

CM/Rpt (LXXVI)

**RAPPORT DE LA SOIXANTE-SEIZIEME
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

RAPPORT DE LA SOIXANTE-SEIZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

I. INTRODUCTION

La soixante-seizième session ordinaire du Conseil des ministres/onzième session ordinaire de la Communauté économique africaine s'est tenue du 4 au 6 juillet 2002 au Centre international des conférences de Durban (Afrique du Sud). M. Jacob Zuma, Vice-président de la République d'Afrique du Sud, était l'Invité d'honneur de la cérémonie d'ouverture.

II. PARTICIPATION

2. Les Etats membres ci-après ont pris part à la session : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Guinée équatoriale, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République arabe sahraouie démocratique, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Sierra Léone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Gambie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales suivantes ont participé à la session : CEN-SAD, COMESA, CEEAC, CEDEAO, IGAD et SADC. La Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et le Parlement de la CEDEAO ont aussi pris part à la session.

4. Les organisations africaines et non africaines ci-après étaient également représentées : BAD, CEA, BIT, OIM, FAO, PNUD, OMPI, IAR, UIT, OUSA, CAFAC, AAA, IPEP, FEPACI, NU/OMRLLS, CICR, UNCCD, CISL-AFRO, CSSA, UNESCO, LEA, AFRAA, OACI, FNUAP, OIF, UAT, OIAC, Commonwealth, MPJ, OMC, HCR, UNICEF, ONUSIDA, OMS et PNUE.

a) Cérémonie d'ouverture

5. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Cheik Tidiane Gadio, Ministre des Affaires étrangères de la République du Sénégal, en sa qualité de Président du bureau de la 75^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres. Après avoir déclaré ouverte la séance, il a prié l'Invité d'honneur, M. Jacob Zuma, Vice-Président de la République d'Afrique du Sud, de bien vouloir procéder à l'ouverture solennelle de la 76^{ème} session ordinaire du Conseil.

Allocution d'ouverture de M. Jacob Zuma, Vice-Président de la République d'Afrique du Sud

6. Dans son allocution d'ouverture, M. Jacob Zuma, Vice-Président de la République d'Afrique du Sud et Invité d'honneur, a souhaité la bienvenue à Durban et en Afrique du Sud à tous les Ministres et à leurs délégations, à la veille du 38^{ème} Sommet de l'OUA et du lancement de l'Union africaine. Rappelant le soutien indéfectible dont a bénéficié la lutte de libération menée dans la région d'Afrique australe, le Vice-Président a exprimé la joie de son pays d'abriter le Conseil des ministres et le Sommet de l'OUA, ce qui a toujours été une source de grandes espérances pour les populations africaines. La naissance de l'Union africaine devrait, par conséquent, marquer la continuité dans la réalisation des objectifs du mouvement panafricain qui a été à l'origine de la création de l'OUA ;

7. Evoquant les objectifs fondamentaux qui sont à la base de la création de l'OUA (mettre fin au colonialisme et à l'apartheid, et promouvoir l'unité et la solidarité africaines), le Vice-Président a souligné l'importance des acquis de l'OUA à cet égard. Cependant, les bases qui ont été jetées par l'OUA doivent être consolidées afin d'appuyer les efforts du continent visant à relever les défis de l'heure, en particulier les défis des conflits et de la mondialisation.

8. S'agissant des situations de conflit dans certaines régions du continent, le Vice-Président a évoqué les progrès et les développements positifs enregistrés en République démocratique du Congo, en Angola et au Burundi, et a lancé un appel pour l'intensification des efforts visant à résoudre les autres conflits, notamment la crise à Madagascar pour laquelle l'OUA a pris une décision claire. De tels efforts devraient surtout viser le renforcement du processus de démocratisation et de la bonne gouvernance à travers le continent.

9. Le Vice-Président Zuma a ensuite abordé les questions relatives au développement social et économique et exprimé sa préoccupation devant l'élargissement du fossé entre le Nord riche et le Sud pauvre, un phénomène qui a été exacerbé par la mondialisation. Au Sud, le faible niveau des revenus qui ne cessent de baisser, en particulier en Afrique, ajouté au faible pourcentage dans le commerce mondial, interpelle les pays développés pour qu'ils prennent les mesures appropriées pour surmonter les graves obstacles qui freinent le développement de l'Afrique. Au nombre de ces mesures, il y a lieu de citer l'annulation de la dette extérieure, l'augmentation du flux des ressources (APD et IED) et l'élargissement de l'accès aux marchés et aux technologies.

10. C'est dans ce contexte que le Vice-Président a évoqué le NEPAD (un programme de l'Union africaine) comme étant la solution générale à tous les problèmes que connaît l'Afrique. L'objectif de ce programme est d'accélérer la réalisation d'un développement socio-économique durable sur le continent, que l'Union africaine, une fois mise en place, devra promouvoir.

11. M. Zuma a ensuite mis en exergue les points saillants du NEPAD et a évoqué la participation des organisations de la société civile, ainsi que l'intérêt, le soutien et l'engagement du G8 à ce programme.

12. Pour conclure, le Vice-Président Zuma a rendu hommage aux dirigeants africains pour le rôle qu'ils ont joué dans la promotion du NEPAD à l'intérieur et à l'extérieur du continent, et pour avoir obtenu du G8, en particulier, l'engagement à résoudre le problème de la dette de l'Afrique, notamment l'annulation de la dette, et à appuyer la lutte contre la pandémie de VIH/SIDA, de même que le processus de démocratisation, la bonne gouvernance, et l'instauration de la paix et de la stabilité sur le continent. Il a affirmé qu'avec l'Union africaine et un bon leadership, l'Afrique est assurée d'un avenir radieux.

Discours de réponse par M. Ali Said Abdalla, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Erythrée

13. Dans son discours de réponse, M. Ali Said Abdalla, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Erythrée a, au nom du Conseil, exprimé la reconnaissance et la gratitude de toutes les délégations au peuple et au Gouvernement d'Afrique du Sud pour la chaleureuse hospitalité qui leur a été réservée à Durban. Il a apprécié la qualité des installations et a souligné que non seulement elles reflètent le niveau de développement technologique remarquable enregistré par l'Afrique du Sud, mais qu'elles constituent également la preuve de son engagement à fournir un environnement propice au succès de ces importantes assises.

14. Le Ministre a aussi exprimé, au nom de tous ses collègues, ses remerciements et sa profonde gratitude à M. Cheick Tidiane Gadio, Ministre des Affaires étrangères de la République du Sénégal et Président sortant, pour le dynamisme et la compétence avec lesquels il a présidé le Conseil. Il a salué sa capacité à faire face à tous les défis dans l'intérêt de l'unité de l'Afrique. Il a indiqué que cette session du Conseil des ministres revêt une importance capitale, car elle se tient sur le territoire sud africain, reconnu pour ses luttes héroïques contre le colonialisme et l'apartheid qui ont permis son accession à l'indépendance il y a une dizaine d'années . Il a invité les autres peuples africains à tirer des leçons de l'expérience de l'Afrique du Sud dans leurs luttes pour la reconquête de leur dignité humaine.

15. Le Ministre a par ailleurs relevé que la 76^{ème} session du Conseil consacrée au lancement de l'Union africaine doit jeter les bases pour relever les nombreux défis auxquels l'Afrique doit continuer de faire face, tels que la paix, la sécurité, les changements ainti-constitutionnels de gouvernement, la lutte contre les pandémies, puis il a invité tous les pays à des actions collectives.

16. Rappelant l'héroïsme du peuple sud africain et ses efforts pour promouvoir l'unité et la réconciliation, M. Ali Said Abdalla a lancé un appel aux jeunes du continent pour qu'ils relèvent les défis et consolident les fondements établis grâce

à la vision des Pères fondateurs de l'OUA et aux sacrifices consentis par des Africains dans la lutte contre la domination.

17. Abordant la question de l'Union africaine, Le Ministre a affirmé qu'elle offre au continent tous les espoirs possibles de se débarrasser enfin des problèmes de la pauvreté et de la maladie. Il a invité ses pairs à faire preuve de persévérance dans la réalisation de l'Union africaine et confirmé l'engagement de l'Erythrée à n'épargner aucun effort pour assurer le respect de la dignité de l'Afrique. Dans ce cadre, il a informé le Conseil du dénouement qu'est en train de connaître la crise qui a opposé l'Ethiopie à l'Erythrée dans le cadre d'une solution juridique pacifique. Il a remercié l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des Nations unies, l'Union européenne et la communauté internationale pour leurs efforts en faveur du règlement de ce conflit. Il leur a lancé un appel pour qu'ils continuent d'accompagner le processus en vue de l'application effective de la décision.

18. M. Ali Said Abdalla a terminé son intervention en relevant l'heureuse coïncidence entre la 76^{ème} session du Conseil consacrée au lancement de l'Union africaine et la commémoration du 90^è anniversaire du Congrès national africain (ANC). Il a donc saisi l'occasion pour féliciter les dirigeants et les membres de ce mouvement.

Discours de M. Amara Essy, Secrétaire général de l'OUA

19. Prenant à son tour la parole, M. Amara Essy, Secrétaire général de l'OUA, a tout d'abord adressé ses remerciements au président sortant du Conseil, pour le soutien accordé au Secrétariat général dans la mise en œuvre de la décision de Lusaka. Il a également exprimé sa gratitude au peuple et au Gouvernement de l'Afrique du Sud pour la chaleureuse hospitalité et les excellentes facilités mises à la disposition du Secrétariat pour assurer le succès des différentes réunions de l'OUA.

20. Abordant les activités entreprises par le Secrétariat général au cours de la période sous examen, M. Amara Essy a passé en revue les questions politiques et les efforts fournis dans la recherche de solutions aux multiples problèmes auxquels le continent est confronté. Il a informé le Conseil de l'organisation d'élections démocratiques aux Comores qui sont venues couronner le processus de réconciliation initié par l'OUA. A cet égard, il a salué la présence de M. Mohammed Souef Amir au sein du Conseil des ministres de l'OUA, et remercié les pays de la région et tous les partenaires de l'OUA pour leur contribution au règlement de la crise comorienne.

21. Par la suite, M. Essy a évoqué les principes qui ont guidé l'OUA dans la recherche d'une solution à la crise à Madagascar en rappelant la position de l'Organe central qui recommande un engagement des dirigeants de ce pays pour trouver les voies et moyens d'une résolution pacifique de la crise. S'agissant de la République démocratique du Congo, le Secrétaire général a salué l'engagement du Gouvernement congolais et des parties à mettre en œuvre l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Il a également salué le

facilitateur du dialogue inter congolais, Sir Ketumile Masire ainsi que le Gouvernement sud-africain pour son engagement politique et son soutien financier.

22. Le Secrétariat général, en collaboration avec le facilitateur et les parties, doit continuer à œuvrer à la recherche de solutions aux autres problèmes en suspens. Par ailleurs, le Secrétaire général a évoqué l'insurrection et la campagne de déstabilisation menées par le LURD contre le peuple du Libéria. Il a indiqué les actions menées par le Secrétariat général à cet égard et invité le Conseil à lancer un appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il lève les sanctions imposées au Libéria. Les événements au Soudan, en Somalie, au Burundi, en République centrafricaine et en République du Congo, a-t-il ajouté, ont été abordés dans la Note introductive à son rapport. S'agissant du processus de démocratisation, M. Essy a exprimé sa gratitude aux peuples du Mali et de la Sierra Leone pour l'organisation d'élections démocratiques dans ces deux pays. Il a invité les Etats membres et les donateurs à apporter l'appui nécessaire à la reconstruction de la Sierra Leone.

23. Pour ce qui est de la promotion du développement économique et social sur le continent, le Secrétaire général a recommandé une plus grande implication des jeunes et des femmes. Après avoir énoncé les problèmes économiques et sociaux auxquels est confrontée l'Afrique, M. Essy a salué l'avènement du NEPAD comme un programme de l'Union initié par les Africains, pour les Africains. Il a informé le Conseil des différentes réunions organisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, en précisant que le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD se réunira à Durban avant la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.

24. La question des pandémies qui font des ravages sur le continent, en particulier le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, a été également abordée par le Secrétaire général. A cet égard, il a indiqué les efforts fournis pour l'adoption d'une approche collective dans la recherche de solutions à ces maladies. Il a par ailleurs informé le Conseil de la tenue d'une Conférence ministérielle sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique qui a été organisée à l'invitation du Gouvernement du Burkina Faso.

25. M. Amara Essy s'est félicité des résultats de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) et de la Conférence OUA/Société civile. A cet égard, le Secrétaire général a rendu hommage aux gouvernements de l'Afrique du Sud et du Nigeria qui ont bien voulu apporter une contribution financière de 500.000\$ EU chacun à l'appui des programmes de la CSSDCA. Les autres Etats membres ont été invités à apporter aussi leur soutien à la réalisation de ces programmes.

Allocution de M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la CEA

26. Le Secrétaire exécutif de la CEA, M. K. Y. Amoako, a souligné les progrès enregistrés par l'Afrique lors des événements importants et des réunions portant sur le développement au cours des douze derniers mois. Il a, en particulier, évoqué les résultats de la Conférence de l'OMC tenue à Doha, au cours de laquelle les efforts soutenus et l'excellent travail de préparation de l'Afrique se sont avérés payants. Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la santé publique, et dans celui des droits à la propriété intellectuelle liés au commerce. Des progrès ont également été réalisés dans le domaine du commerce des produits agricoles, en dépit des graves problèmes résultant des subventions massives accordées par les Etats-Unis d'Amérique à ses riches agriculteurs. Il a fait observer que l'Afrique a cependant réussi une légère percée sur le marché du textile, mais qu'il reste à résoudre le problème des normes en matière d'environnement et d'hygiène. Il a fait valoir que même si les résultats de la Conférence de Doha sont mitigés, ils sont bien meilleurs que ceux de nombreuses réunions antérieures de l'OMC.

27. Le Secrétaire exécutif a déclaré qu'à Monterrey, d'autres progrès ont été enregistrés, dans la mesure où les dirigeants des pays industrialisés et des pays en développement ont reconnu que la plus grande priorité pour les pays en développement était la bonne gouvernance. Ils sont convenus que les économies des pays en développement doivent faire partie du système mondial et ont souligné la nécessité d'une aide de meilleure qualité. Ils ont estimé que des ressources additionnelles que les experts ont estimées à 50 milliards \$EU par an, devraient être fournies en vue de la réalisation des objectifs de développement du millénaire.

28. Le Conseil a été informé qu'aussi bien l'Union européenne (UE) que les Etats-Unis d'Amérique se sont engagés à accroître leur aide de 12 milliards \$EU par an, pour atteindre le plafond de 50 milliards de \$EU fixé. Cette augmentation quoiqu'insuffisante, entraîne une inversion des tendances en matière d'aide. S'agissant de la part de l'Afrique dans cette augmentation, M. Amoako a évoqué le Sommet du G8 tenu au Canada, au cours duquel les dirigeants du G8 ont décidé qu'au cas où le critère de bonne gouvernance est rempli, l'Afrique pourrait espérer la moitié de cette augmentation, ce qui porterait de nouveau le volume de l'aide destinée au continent au niveau de celui de 1990.

29. M. Amoako a ensuite mis en exergue le progrès que constitue l'adoption, par le G8 d'un plan d'action pour l'Afrique, qui servira de cadre pour l'appui au NEPAD. Aux termes de ce plan d'action, le G8 a décidé que chacun des membres du Groupe établirait des partenariats renforcés avec les pays « dont la performance reflète les engagements contenus dans le NEPAD ». Ils ont également décidé de favoriser l'accès au marché en franchise des droits de douane et sans contingentement pour tous les produits provenant des pays les moins avancés (PMA), dont la plupart sont des pays africains. Ils ont décidé de majorer de 1 milliard \$EU leur contribution au Fonds d'affection spéciale pour mieux financer les pays pauvres très endettés

(PPTE), et ont décidé d'accroître le recours aux subventions, plutôt qu'aux prêts, lorsqu'il s'agit des pays les plus pauvres et vulnérables à la dette. Le G8 a également décidé d'achever l'étude sur un plan conjoint avec l'Afrique, d'ici à 2003, en vue de renforcer la capacité de l'Afrique à entreprendre des opérations d'appui à la paix, y compris au niveau régional.

30. Le Secrétaire exécutif s'est également félicité de la tenue prochaine à Johannesburg du Sommet mondial sur le développement durable qui abordera les questions relatives à la mise en œuvre rapide du programme sur l'environnement institué depuis une décennie par le Sommet de Rio, et à la réalisation des objectifs de développement du millénaire. Il a indiqué que le développement humain était le point de fusion entre le bien-être des populations et la gestion des ressources naturelles, et que les enjeux pour l'Afrique seraient plus grands au cours du prochain Sommet, compte tenu de la gravité des problèmes qui se posent sur le continent dans le domaine du développement durable, par rapport aux autres régions du monde.

31. Le Secrétaire exécutif a ensuite attiré l'attention sur les tendances négatives qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation des objectifs de développement du millénaire dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de la promotion de l'éducation et de la santé, et aussi dans la lutte contre le VIH/SIDA et contre la détérioration de l'environnement. Il a donc lancé un appel aux gouvernements des pays clés pour qu'ils soutiennent la Convention de Kyoto sur les changements climatiques et les autres instruments juridiques pertinents. Il a également invité les Africains à redoubler d'efforts pour faire face aux graves problèmes écologiques qui affectent les précieuses ressources de l'Afrique.

32. Le Secrétaire exécutif a enfin exprimé ses vues sur les questions qui devront être résolues après le Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra à Johannesburg. Il a indiqué que le NEPAD ne visait pas à accroître la dépendance du continent vis-à-vis de l'extérieur, mais plutôt à renforcer la confiance des Africains en des lendemains meilleurs. Il a rappelé l'importance accordée à la gouvernance dans le programme du NEPAD et mis en exergue la Déclaration du NEPAD sur la gouvernance démocratique qu'il a qualifiée d'ambitieuse et de grande portée, le défi résidant dans sa mise en œuvre. Il a salué le Mécanisme africain d'évaluation entre pairs (MAEP) proposé par le Comité de mise en œuvre du NEPAD pour l'évaluation périodique de la situation de la gouvernance politique, économique et des entreprises dans les Etats membres. En tant que mécanisme d'auto évaluation visant à encourager des actions collectives et à tirer des leçons des expériences mutuelles, le MAEP, a déclaré M. Amoako, allait certainement contribuer à créer un environnement propice au secteur privé dont les ressources pourraient alors être mobilisées pour promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté. M. Amoako a également exprimé sa ferme conviction qu'avec la volonté politique affichée par les Africains et la réaffirmation de leur engagement aux codes et normes de gouvernance mutuellement acceptés, le Mécanisme africain d'évaluation

entre pairs permettra de renforcer l'efficacité du partenariat avec la communauté internationale.

33. Pour conclure, le Secrétaire exécutif a souligné l'importance de l'Union africaine dans les efforts déployés par l'Afrique pour relever les défis du développement. A cet égard, il a assuré le Conseil que la CEA contribuerait à faire de l'Union africaine un grand succès.

Discours du Président sortant

34. Prenant à son tour la parole, M. Cheick Tidiane Gadio, Ministre des Affaires étrangères de la République du Sénégal, a exprimé sa gratitude au peuple et au Gouvernement d'Afrique du Sud pour les dispositions prises en vue d'assurer le succès des assises de Durban. Il a également adressé ses remerciements à ses collègues pour l'honneur et la confiance qu'ils ont témoigné à l'endroit de son pays en le désignant comme Président de la 75^e Session du Conseil des ministres. Le Ministre a réaffirmé la disponibilité du Sénégal à oeuvrer aux côtés des autres pays africains, dans le cadre de l'Union africaine, à la conquête de la maturité de l'Afrique, de sa renaissance politique, économique, culturelle et sociale, en vue de son insertion dans le mouvement de la mondialisation. Il a ensuite énuméré quelques-uns des défis à relever sur les plans politique et économique, et dans le domaine des libertés et droits fondamentaux.

35. Le Ministre a vivement souhaité que la décision 142 élargisse son domaine de compétence au cas des pays où sont organisées des élections non transparentes afin de maintenir un pouvoir contre la volonté souveraine du peuple. Il a demandé que, dans le cas où des observateurs indépendants mandatés par notre Union constatent de telles situations, le pays en question soit inscrit sur la liste des pays sous sanctions, en application de la décision 142.

36. L'Union africaine, a déclaré le Ministre, suppose un système de partenariat, mais l'Afrique doit au préalable réunir ses forces. Cette action devrait nécessairement passer par le renforcement des communautés économiques régionales, l'exploitation judicieuse des potentialités des nouvelles technologies de l'information, le développement des infrastructures. C'est la raison d'être du NEPAD qui s'impose comme une vision incontournable pour l'Afrique qui doit mobiliser toutes ses filles et tous ses fils pour sa mise en oeuvre.

37. Le Ministre a par ailleurs rappelé la place centrale que doit occuper la culture dans les programmes de développement de l'Afrique, puis affirmé que l'Union africaine a toujours été l'objectif visé par les dirigeants africains. Elle constitue en fait l'aboutissement d'un processus irréversible qui est arrivé à maturation et qui connaîtra certainement de nombreux obstacles qu'il faudra surmonter.

38. En passant en revue les dossiers qui retiendront l'attention du Conseil, le Ministre a cité l'examen des projets de règlements intérieurs et de statuts des quatre organes clés de l'Union africaine, à savoir: la Conférence, le Conseil exécutif, le Comité des représentants permanents et la Commission; ainsi que le

projet de règlement intérieur du Conseil de paix et de sécurité. Il a en outre dressé un bilan de l'action de l'OUA avant de relever, au regard de ses nombreux acquis, que la création de l'Union africaine ne résulte pas d'un constat d'échec de l'OUA. Le Ministre a terminé son intervention en remerciant la direction et le personnel de l'OUA et en invitant les Etats membres à s'acquitter de leurs obligations pour donner à l'Union africaine les moyens de son action. Il a enfin indiqué que la mise en place du Conseil de Paix et sécurité et la mise en œuvre du programme du NEPAD devraient s'inscrire dans les priorités de l'Union africaine.

b) Election du bureau

39. Sur recommandation du Doyen du Corps diplomatique africain à Addis-Abeba, M. Osman Al Sayed, et après consultations, le Conseil a élu le bureau et le Comité de rédaction de sa 76^{ème} session ordinaire comme suit :

Bureau

- Président : Afrique du Sud
- 1^{er} Vice-Président : Ethiopie
- 2^{ème} Vice-Président : Egypte
- 3^{ème} Vice-Président : Gabon
- Rapporteur : Bénin

Comité de rédaction

Tchad, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Gabon, Ghana, Lesotho, Libye, Maurice, Namibie, Nigeria, République arabe sahraouie démocratique, Afrique du Sud, Tanzanie et Togo.

40. Le Conseil a également approuvé la proposition du Doyen que l'Erythrée réponde à l'allocution du Vice-Président de la République d'Afrique du Sud, et que le Tchad présente la motion de remerciements à la séance de clôture.

Discours d'acceptation de la présidente

41. Dans son discours d'acceptation, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud, a souhaité la bienvenue à toutes les délégations en Afrique du Sud. Elle a adressé ses remerciements au Conseil pour l'honneur échu à son pays d'abriter le dernier Sommet historique de l'OUA et le tout premier Sommet de l'Union africaine, ainsi que pour lui avoir accordé le privilège de présider la 76^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA et la première session du Conseil exécutif de l'Union. Elle a félicité le Président sortant, M. Cheik Tidiane Gadio, Ministre des Affaires étrangères du Sénégal, pour ses capacités à faire face à tous les défis et sa très grande compétence en tant que Président, et a salué sa détermination et son sens de l'humour. Elle a aussi rendu hommage à l'équipe sénégalaise de football pour ses

performances qui ont prouvé que les Africains peuvent être compétitifs dans tous les domaines.

42. Au moment où le continent s'apprête à lancer l'Union africaine, Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma a invité les Africains à tirer les leçons des réalisations antérieures de l'OUA pour mieux préparer l'avenir. Dans ce contexte, elle a rappelé que l'Afrique, avec ses merveilles architecturales et la genèse de sa civilisation, est le berceau de l'humanité, signe que le continent a la capacité d'avancer vers un avenir radieux. Elle a ajouté que, dans la perspective des adieux de la Conférence à l'OUA qui a très bien servi le continent et qui sera remplacée par l'Union africaine, il convenait de rappeler le rôle accru que l'Union et ses nombreux organes sont appelés à jouer pour renforcer et consolider l'unité du continent. Elle a souligné le fait que les femmes doivent être au centre de la renaissance de l'Afrique et que les gouvernements, les peuples et les dirigeants doivent mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté afin de mettre un terme à l'image négative projetée actuellement par le continent et ses populations, en raison d'une certaine assimilation à la charité.

43. Elle a souligné la nécessité pour les Africains de reconnaître que leur succès dépend de la prise de conscience de leur communauté de destin. Elle a rappelé que le 21^{ème} siècle a été déclaré Siècle de l'Afrique et qu'il est nécessaire que la paix règne partout sur le continent. Pour conclure, elle a encouragé les Etats membres à œuvrer de concert avec le Secrétariat pour garantir le succès de leurs efforts.

c) Organisation des travaux

44. Le Conseil a adopté les horaires de travail ci-après :

Matinée : 10h00-13h00
Après-midi : 16h00-19h00

d) Adoption de l'ordre du jour

45. Le Conseil a adopté l'ordre du jour ci-après.

- I.**
- a) Cérémonie d'ouverture
 - d) Election du bureau
 - e) Organisation des travaux
 - f) Adoption de l'ordre du jour
- CM/2243 (LXXVI)

**II. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES
ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL POUR
LA PERIODE DE FEVRIER A JUIN 2002**

- 1. Note introductive du
Secrétaire général
- CM/2253 (LXXVI)

2. Siège CM/2253 (LXXVI) Part I
3. Bureaux régionaux et sous-régionaux CM/2253.(LXXVI) Part II

III. QUESTIONS POLITIQUES

1. Rapport du Secrétaire général sur
 - a) le Libéria CM/2254(LXXVI)a
 - b) la République démocratique du Congo CM/2254 (LXXVI)b
 - c) Madagascar CM/2254 (LXXVI)c
 - d) les Comores CM/2254 (LXXVI)d
 - e) Angola CM/2254 (LXXVI)e
2. Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du processus de la CSSDCA CM/2255 (LXXVI)
3. Rapport du Secrétaire général sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique CM/2256 (LXXVI)
2. (a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du rôle de l'OUA/UA dans l'observation et le suivi des élections et dans la promotion du processus de démocratisation en Afrique CM/2257 (LXXVI)
- (b) Création d'un organe de l'OUA chargé de l'observation et du suivi des élections (*Point proposé par la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste*) CM/2264 (LXXVI)
Add.4
3. Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient et en Palestine CM/2258 (LXXVI)

IV. QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

1. Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine
 - a) Rapport du Secrétariat général CM/2259 (LXXVI)a
 - b) Rapport des Secrétariats des CER CM/2259 (LXXVI)b
 - c) Appui extérieur au programme

- d'intégration du continent CM/2259 (LXXVI)c
2. Rapport du Secrétaire général sur les résultats de la 15^{ème} session de la Conférence des Ministres africains de l'Industrie (CAMI-15) CM/2260 (LXXVI)
 3. Rapport du Secrétaire général sur la 4^{ème} Assemblée générale de la Commission africaine de la population CM/2261 (LXXVI)
 4. Rapport du Secrétaire général sur la 25^{ème} session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA et sur la Conférence ministérielle sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique CM/2262 (LXXVI)
 5. Rapport du Secrétaire général sur la Conférence ministérielle de l'OUA sur la lutte contre la drogue en Afrique CM/2263 (LXXVI)
 6. (a) Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles CM/2265 (LXXVI)
 - (b) Processus africain d'aménagement et de protection de l'environnement côtier et marin (*Point proposé par la République fédérale du Nigeria*) CM/2264 (LXXVI)
Add.2
 - (c) Proclamation d'une Journée africaine de l'environnement (*Point proposé par la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste*) CM/2264 (LXXVI)
Add.3

**V. EXAMEN DU RAPPORT DU COMITE
DES AMBASSADEURS ET AUTRES
PLENIPOTENTIAIRES**

VI. POINTS PROPOSES PAR LES ETATS MEMBRES

1. Mise en valeur des ressources humaines pour la santé en Afrique (*Point proposé par la République du Congo*) CM/2264 (LXXVI)

Add.1

2. Mise en œuvre et caractère universel de la Convention sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication des armes chimiques
(Point proposé par la République du Soudan)

CM/2264 (LXXVI)
Add.5

La restitution de la Stèle africaine volée: l'Obelisk d'Axum
(Point proposé par la République fédérale démocratique d'Ethiopie)

CM/2264 (LXXVI)
Add.6

4. Examen du processus en cours visant à élaborer un Protocole additionnel à la Convention d'Alger sur la lutte contre le terrorisme en vue notamment de mettre en place un Mécanisme opérationnel de mise en œuvre de ladite Convention
(point proposé par la République du Sénégal)

CM/2264 (LXXVI)
Add.7

VII. EXAMEN DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 38EME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT ET DE LA SESSION INAUGURALE DE L'UNION AFRICAINE

VIII. DATE ET LIEU DE LA PREMIERE SESSION DU CONSEIL EXECUTIF DE L'UNION AFRICAINE

IX. QUESTIONS DIVERSES

X. ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DU RAPPORTEUR

XI. CEREMONIE DE CLOTURE

POINT II DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL POUR LA PERIODE DE FEVRIER A JUIN 2002

1. **Note introductive du Secrétaire général – Doc. CM/2253 (LXXVI)**
2. **Siège - Doc. CM/2253 (LXXVI) Part I**
3. **Bureaux régionaux et sous-régionaux - Doc. CM/2253.(LXXVI) Part II**

46. Le point susmentionné n'a pas fait l'objet d'une présentation formelle, car l'allocation d'ouverture du Secrétaire général a couvert tous les points saillants du document CM/2253 (LXXVI), parties I et II. Lors de l'examen de ce point, l'attention du Conseil a été attirée sur deux additifs à la note introductive du Secrétaire général, en l'occurrence le rapport du Secrétaire général sur le suivi du sommet Afrique-Europe et le rapport du Secrétaire général sur la situation au Sahara occidental.

47. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur les activités du Secrétariat général et des Bureaux régionaux pour la période de février à juin 2002, ainsi que des deux additifs, et a approuvé les recommandations qui y sont contenues.

III. QUESTIONS POLITIQUES

1. **Rapport du Secrétaire général sur :
(a) le Libéria – Doc. CM/2254(LXXVI)a**

48. Le rapport du Secrétaire général sur le Libéria a été présenté par le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires politiques qui a déclaré que le rapport était axé sur la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays. Cette situation constituait une source de grave préoccupation à la suite des récentes incursions des rebelles du mouvement des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD). Le rapport faisait également état de la situation des droits de l'homme dans ce pays.

49. Le Conseil a été informé que le rapport indiquait en outre les efforts déployés par le Gouvernement du Libéria pour lancer un processus de réconciliation nationale, en réponse à l'appel de la CEDEAO en faveur d'un processus de réconciliation nationale au Libéria, y compris la convocation d'une conférence de toutes les parties libériennes en mars 2002 à Abuja. Le rapport mentionnait également le Sommet de l'Union du fleuve Mano tenu à Rabat, en février 2002, de même que les efforts déployés par l'OUA, y compris les deux missions effectuées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'OUA en février-mars et en mai-juin 2002. Au cours de ces deux visites, l'Envoyé spécial a rencontré, entre autres, le Président Taylor et des membres de son gouvernement ; le Président KABBAH et des membres de son gouvernement ; le Ministre des Affaires étrangères de la Guinée, le Secrétaire général de la CEDEAO, ainsi que des représentants de LURD.

50. En conclusion, le Secrétaire général adjoint a attiré l'attention du Conseil sur le fait que, tel qu'indiqué dans le rapport, au cours des discussions des Nations unies sur les sanctions imposées au Libéria, l'OUA

a soutenu la position de la CEDEAO de lever les sanctions, compte tenu de leur impact négatif sur les populations libériennes sur les plans socio-économique et humanitaire. La communauté internationale devrait plutôt engager les dirigeants libériens de façon constructive.

51. Au cours des débats qui ont suivi, il a été noté que la situation au Libéria constituait une source de grave préoccupation dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Le Conseil a été informé par la délégation nigériane qu'à la lumière de ce qui précède, la CEDEAO a pris l'initiative, sous la conduite du Nigéria, d'organiser une Conférence de toutes les parties libériennes à Abuja (Nigeria), en vue de parvenir à une compréhension commune entre toutes les parties au conflit qui sévit au Libéria, afin d'instaurer la paix dans le pays, en particulier, et dans la région, en général. Malheureusement, la Conférence n'a pas réalisé de progrès significatifs dans ce domaine, puisque les combats ont repris au Libéria. Un Sommet de la CEDEAO a ensuite été tenu à Yamoussoukro, en mai 2002, pour encourager les parties au conflit à rechercher une solution pacifique.

52. Le Conseil a lancé un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles continuent d'œuvrer ensemble à la réalisation de la paix dans la région.

53. Il a salué les efforts déployés jusqu'ici par l'OUA, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, le Conseil de sécurité des Nations unies en vue d'assurer la paix au Libéria et dans la région.

54. Le Conseil a également exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies à réexaminer les sanctions imposées au Libéria, suite à la visite du Comité des Nations unies.

55. Prenant note des graves conséquences de la reprise des combats au Libéria, le Conseil a lancé un appel à tous les Etats membres de l'OUA et à la communauté internationale pour qu'ils apportent aux pays de la région toutes les formes d'assistance pour leur permettre de répondre correctement aux besoins humanitaires, sociaux et économiques des populations touchées par le conflit.

(b) La République démocratique du Congo- Doc. CM/2254 (LXXVI)b

56. Le Conseil a examiné la situation en République démocratique du Congo (RDC), notamment le processus de paix enclenché par l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. En présentant ce point, le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires politiques a souligné que le Dialogue inter-congolais (DIC) qui a eu lieu à Sun City, malgré les efforts du Facilitateur et du Président Thabo Mbeki, Président du pays hôte, n'a pas pu aboutir à un accord consensuel. En effet, à la fin du DIC, aucun consensus sur les institutions de la transition n'a été atteint. Par contre, un Accord a été signé entre le Gouvernement et le Mouvement de libération du Congo (MLC) de M. Jean-Pierre Bemba, ainsi que par d'autres parties

congolaises, mais n'a pas été accepté par le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD – Goma) et par un certain nombre de partis politiques.

57. Au niveau des autres aspects de la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, le Secrétaire général adjoint a mis en exergue les problèmes qui continuent à miner le processus, notamment les violations du cessez-le-feu et le ralentissement dans le processus de retrait des troupes étrangères.

58. Le Conseil a également été informé de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 1417 (2002) qui, entre autres, proroge le mandat de la MONUC jusqu'au 30 juin 2003, mais a relevé que le Conseil de sécurité n'a accédé ni à la proposition du Secrétaire général de l'ONU tendant à augmenter les forces de la MONUC, ni à la demande des parties signataires de l'Accord de Lusaka de renforcer le mandat de la MONUC. Enfin, le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil de la nomination, par le Secrétaire général de l'ONU, d'un Envoyé spécial en la personne de M. Moustapha Niasse, ancien Premier Ministre du Sénégal, afin de rapprocher les positions des parties congolaises pour trouver un accord consensuel et inclusif.

59. M. Kikaya Bin Karubi, Ministre de la Communication et de la presse de la République démocratique du Congo, a informé le Conseil de l'état du processus de paix dans son pays et notamment de la situation du Dialogue inter-congolais qui a eu lieu à Sun City et qui a pu adopter 37 résolutions sur divers aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle en République démocratique du Congo. Selon le Chef de la délégation de la République démocratique du Congo, la réunion de Sun City a abouti à un Accord cadre signé par toutes les parties congolaises sauf le RCD, ce qui représente 70% du pays. Il a relevé le fait que le rapport du Secrétaire général n'a pas assez mis l'accent sur les événements tragiques qui ont eu lieu à Kisangani ni sur les efforts du Gouvernement de la République démocratique du Congo visant à résoudre la crise, notamment ses efforts pour résoudre le problème des groupes armés dont un certain nombre est déjà cantonné à Kamina. Le Ministre Karubi a mis en exergue le refus systématique du RCD – Goma d'adhérer à l'Accord de Sun City. Enfin, le Chef de la délégation de la République Démocratique du Congo a recommandé que l'Union africaine s'implique davantage dans le règlement du conflit pour permettre à la République démocratique du Congo de jouer son rôle d'Etat unificateur dans la région.

60. Les nombreuses délégations qui ont pris la parole sur la situation en République démocratique du Congo ont fait état de leurs préoccupations quant aux résultats incomplets du Dialogue inter-congolais. Elles ont exprimé l'engagement de leur pays vis – à – vis du processus de paix, tel qu'initié par l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, et ont exhorté les parties congolaises à renouer le fil du dialogue afin d'aboutir à un accord inclusif et consensuel. Enfin, le Conseil a exhorté l'OUA/UA à continuer à suivre de près la situation en République démocratique du Congo et demandé à la

communauté internationale d'apporter une assistance multiforme au processus de paix en République démocratique du Congo et à la reconstruction de ce pays.

61. Au cours du débat, le Ministre des Affaires étrangères de Maurice a informé le Conseil des démarches des Etats-Unis d'Amérique tendant à obtenir, par le biais du Conseil de sécurité des Nations unies, une dérogation au Traité relatif à la Cour pénale internationale pour ses militaires engagés dans les opérations de maintien de la paix. S'il n'obtiennent pas gain de cause, il faudra s'attendre à ce que les Etats Unis cessent de contribuer aux forces de maintien de la paix dans le monde. Il faut donc que l'Afrique s'attende à ce que la décision qui sera prise ait un impact important sur la contribution des Etats-Unis aux forces de maintien de la paix à l'avenir.

62. Les délégations qui ont pris la parole sur ce sujet particulier ont exprimé leurs préoccupations au sujet de cette requête des Etats-Unis d'Amérique.

(c) Madagascar - Doc. CM/2254 (LXXVI)c

63. Le rapport du Secrétaire général sur la situation à Madagascar a été présenté par le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires politiques. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général adjoint a noté l'absence de la délégation de Madagascar à la réunion, absence qu'il a attribuée à la décision adoptée par l'Organe central au cours de son Sommet tenu à Addis-Abeba, le 21 juin 2002. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que l'Organe central était arrivé à la conclusion que l'élection présidentielle du 16 décembre 2001 à Madagascar n'avait pas permis de mettre en place un gouvernement constitutionnellement et légalement constitué et qu'en conséquence, le siège de Madagascar devrait rester vide jusqu'à ce que les parties malgaches parviennent à un consensus sur une solution politique à la crise.

64. Le Secrétaire général adjoint a fait remarquer que l'Organe central a pris cette décision sur la base des efforts soutenus déployés par l'OUA pour aider les parties à trouver une solution. Les efforts et les initiatives de l'OUA comprenaient, entre autres, la visite du Secrétaire général à Madagascar, en février 2002, la mission du Groupe de contact de l'OUA pour Madagascar, en mars 2002, la première réunion des deux protagonistes à Dakar, en avril 2002, et la signature de l'Accord de Dakar, sous les auspices du Président Abdoulaye Wade du Sénégal et d'autres Chefs d'Etat membres du Comité des facilitateurs, la visite d'une délégation ministérielle à Madagascar, en mai 2002, pour veiller à la mise en œuvre de l'Accord de Dakar, la réunion et l'appel solennel de Libreville, de juin 2002, et la deuxième réunion de Dakar entre les deux protagonistes, en juin 2002, qui a abouti à un plan de règlement de la crise qui n'a pas été immédiatement approuvé par les parties.

Entre-temps, il a été signalé que les éléments des forces armées, ralliés à M. Ravalomanana, ont occupé la majorité des provinces autonomes.

65. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que, à la veille de la réunion de l'Organe central, le Secrétaire général a été informé de la décision de certains pays de reconnaître le gouvernement de M. Ravalomanana et de l'espoir exprimé par ces pays que l'Organe central en ferait autant. Depuis lors, certains autres pays ont reconnu M. Ravalomanana comme Président de la République de Madagascar et d'autres ont signé des Accords de coopération avec son gouvernement.

66. Plusieurs délégations ont pris la parole pendant le long échange de vues sur la crise à Madagascar. Dans leurs interventions, la plupart des délégations ont exprimé leurs préoccupations quant à la reconnaissance par certains partenaires de coopération des gouvernements africains qui, de l'avis de l'OUA, ont accédé au pouvoir en violation des principes fondamentaux de l'OUA, au lieu de soutenir les efforts déployés par l'Organisation pour faire respecter ses principes. Les délégations ont rendu hommage au Président en exercice de l'OUA, le Président Patrick Levy Mwanawasa de Zambie, au Président Wade du Sénégal et aux autres membres du Comité des facilitateurs, au Secrétaire général de l'OUA et à l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour leurs efforts soutenus dans la recherche d'une solution pacifique à la crise à Madagascar.

67. Le Conseil a estimé que la situation à Madagascar constituait un précédent dangereux pour l'OUA dans ses efforts de promouvoir le respect de l'état de droit et la gouvernance démocratique. A cet égard, toutes les délégations ont rappelé la décision d'Alger de juillet 1999 et la déclaration de Lomé de juillet 2000 sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

68. Certaines délégations ont souligné la nécessité de faire preuve de pragmatisme et de tenir compte de la situation sur le terrain, y compris le contrôle de la majorité des provinces par les forces de M. Ravalomanana et sa reconnaissance comme le Président de Madagascar par certaines puissances étrangères. A cet effet, elles ont demandé au Conseil de recommander à la Conférence de revoir la décision de l'Organe central de juin 2002. Elles ont souligné que, compte tenu des conditions qui prévalent dans le pays, l'organisation de nouvelles élections libres et transparentes serait une tâche quasi impossible. Dans ces conditions, il faudrait plutôt mettre l'accent sur la réconciliation nationale et la préservation de l'unité et de la cohésion nationales. Pour ces délégations, les efforts déployés par l'OUA à Madagascar ont été récompensés puisqu'ils ont permis à ce pays d'éviter la guerre civile. En conséquence, il était impérieux pour l'OUA de continuer à encourager M. Ravalomanana à poursuivre la réconciliation nationale, y compris en l'invitant à prendre part au lancement de l'Union africaine étant donné que le siège de Madagascar ne devrait pas rester vide au moment historique du lancement de l'Union.

69. Par contre, d'autres délégations, rappelant des situations antérieures dans lesquelles la décision d'Alger et la déclaration de Lomé avaient été appliquées, ont souligné la nécessité d'éviter d'adopter « deux poids et deux mesures » dans l'application des principes fondamentaux de l'OUA. A leur avis, l'OUA devrait s'abstenir de se laisser influencer par la reconnaissance accordée à Ravalomanana par certaines puissances étrangères pour ne pas remettre en cause la crédibilité de l'Organisation.

70. Tout en soulignant fermement la nécessité pour l'OUA/UA de respecter ses principes, les délégations sont convenues que le Conseil recommande à la Conférence de réexaminer la situation à Madagascar à la lumière de la décision de l'Organe central de juin 2002 et de tout autre développement politique dans le pays. A leur avis, la Conférence devrait concentrer ses efforts sur la recherche d'une solution politique durable qui soit acceptable pour toutes les parties.

71. Intervenant à la fin des débats, le Secrétaire général a informé le Conseil que depuis son implication à Madagascar, l'OUA a toujours été consciente de la nécessité de négocier une solution politique plutôt qu'une solution juridique à la crise, notamment par le biais d'une réconciliation nationale. Il a souligné que les Etats membres de l'OUA devraient agir sur la base des principes et a souscrit à la recommandation que le Conseil porte la question à l'attention la Conférence. Le Secrétaire général a lancé un appel à la sérénité, compte tenu du fait que la situation continuait d'évoluer de façon imprévisible. Il a ajouté qu'il suit de près la situation et qu'il informera le Conseil et la Conférence de tout nouveau développement important dans le pays.

(d) Les Comores - Doc. CM/2254 (LXXVI)d

72. Le rapport du Secrétaire général sur la situation aux Comores a été présenté par le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires politiques. Dans ses remarques liminaires, il a souhaité la bienvenue à la réunion à M. Mohamed El Amine Souef, Ministre comorien des Affaires étrangères, dont la présence témoigne de l'heureux aboutissement de la double crise institutionnelle et séparatiste que connaissait le pays depuis 1997. Il a indiqué que cet événement était le résultat des efforts déployés par le peuple comorien, avec l'aide de l'OUA et des pays de la région, sous la coordination de l'Afrique du Sud et avec le soutien de la communauté internationale dans son ensemble. Il a saisi l'occasion pour exprimer ses remerciements aux pays de la région et aux partenaires de l'OUA aux Comores pour les efforts qu'ils ont déployés.

73. Le Secrétaire général adjoint a fait remarquer que même si le pays a maintenant un Président démocratiquement élu, il restait encore beaucoup à faire pour achever la mise en place des nouvelles institutions, renforcer le processus de réconciliation en cours et promouvoir le développement socio-économique. A cet égard, il a invité tous les Etats membres et la communauté internationale dans son ensemble à participer massivement à la conférence des donateurs sur les Comores, qui se tiendra à la fin de cette

année à Maurice, afin d'apporter aux Comores les ressources indispensables à son développement socio-économique.

74. S'adressant au Conseil, le Ministre des Affaires étrangères des Comores a exprimé la gratitude des autorités et du peuple comoriens à l'OUA pour ses encouragements et ses efforts soutenus. Il a fait remarquer que l'OUA a réalisé son objectif aux Comores, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour consolider le processus de réconciliation. A cet égard, M. El Amine Souef a exhorté l'OUA à aider les autorités comoriennes dans l'organisation, le plus tôt possible, d'élections législatives et locales en vue de la mise en place d'une Assemblée nationale. Il a demandé une assistance pour le renforcement des capacités dans le domaine de la décentralisation de l'administration de l'Union et a lancé un appel à tous les Etats membres pour qu'ils contribuent, dans la mesure de leurs moyens, à la conférence des donateurs sur les Comores, qui se tiendra à Maurice.

75. M. Souef a souligné qu'il n'y aurait pas de solution durable au cycle de crises qui a affecté les Comores depuis son indépendance si la question du développement socio-économique des îles n'était pas entièrement résolue. Il a indiqué par ailleurs que la question de l'île de Mayotte reste encore une source de préoccupation pour le peuple comorien tout entier. A cet égard, il a informé le Conseil que cette île appartient à l'Ensemble comorien et que le peuple comorien voudrait qu'elle fasse partie de la nouvelle Union des Comores.

76. Les autres délégations qui ont pris la parole ont salué le rétablissement de l'ordre constitutionnel aux Comores et ont félicité le Colonel Azali Assoumani pour son élection comme Président de l'Union des Comores. Elles ont également rendu hommage au peuple comorien pour la patience dont il a fait montre et pour la coopération qu'il a apportée à l'OUA tout au long du processus. Elles ont également félicité le Gouvernement de Maurice pour son offre d'abriter la conférence des donateurs sur les Comores, et ont exprimé l'espoir que la Conférence des donateurs se réunira le plus tôt possible afin de promouvoir la consolidation du processus de réconciliation aux Comores.

(e) Angola - CM/2254 (LXXVI)e

77. Le Conseil a longuement débattu de la situation en Angola suite à une brève introduction du point par le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires politiques et à la présentation, par son président, M. Sule Lamido, Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, du rapport du Comité *ad hoc* de l'OUA sur le suivi des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies contre l'UNITA. Aussi bien le Secrétaire général adjoint que le président du Comité *ad hoc* ont mis l'accent sur l'évolution positive du processus de paix en Angola et sur la nécessité d'une assistance conséquente de la communauté internationale pour accompagner le processus et aider le Gouvernement angolais à faire

face à la crise humanitaire qui pourrait en résulter. Le président du Comité *ad hoc* a, en outre, préconisé que les sanctions imposées à l'UNITA soient maintenues jusqu'à ce que des progrès irréversibles soient enregistrés dans le processus de paix. Il a fait part au Conseil des activités entreprises par le Comité *ad hoc*, notamment les visites dans certains pays africains. Enfin, il a attiré l'attention du Conseil sur les recommandations contenues dans le rapport.

78. Le Ministre des Affaires étrangères de l'Angola, M. Joao Bernardo Miranda, a remercié le Comité *ad hoc* de l'OUA pour le travail bien fait et s'est déclaré conscient des difficultés inhérentes à la tâche. Il a déclaré que les sanctions imposées à l'UNITA ont été déterminantes pour la fin de la guerre et a remercié l'OUA et les pays africains pour l'assistance qu'ils ont accordée à l'Angola ainsi que pour la solidarité dont ils ont su faire preuve. A cet égard, le Ministre angolais des Affaires étrangères a mis en exergue le fait que l'aspect social du processus de paix était un facteur de risque si on n'y prenait garde. Ainsi, a-t-il précisé, depuis la signature du Mémoire d'entente, le 4 avril 2002, jusqu'à 78.800 ex-combattants de l'UNITA ont été cantonnés ; 5.000 d'entre eux seront intégrés dans l'armée et la police, tandis que les autres suivront une formation accélérée en vue de leur réinsertion. Il a aussi indiqué que l'Angola faisait face à 50.000 orphelins, 50.000 mutilés, 4 millions de personnes déplacées et plus de 400.000 réfugiés dans les pays voisins.

79. Plusieurs délégations se sont félicitées des nouvelles perspectives de paix en Angola et ont estimé que la fin de la guerre dans ce pays constituait un important acquis, non seulement pour l'Angola, mais aussi pour l'Afrique tout entière. Toutes les délégations ont félicité les autorités angolaises, notamment le Président Jose Eduardo dos Santos, pour la façon dont il gère la situation et le processus de paix en cours. Ainsi, la signature, le 4 avril 2002, du Mémoire additionnel au Protocole de Lusaka pour la cessation des hostilités et le règlement des questions en suspens a été un événement d'une haute portée politique. Toutes les délégations ont estimé qu'il fallait faire preuve de solidarité concrète envers l'Angola, compte tenu des problèmes importants auxquels le pays fait face du fait du processus de paix.

80. A l'issue des débats, le Conseil a soutenu les recommandations du Comité *ad hoc* de l'OUA sauf celle contenue au paragraphe 29 (d) du rapport et relative à l'assistance à l'UNITA pour sa transformation en organisation politique, au motif qu'elle pourrait être encore une occasion d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola.

2. Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du processus de la CSSDCA - Doc. CM/2255 (LXXVI)

81. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires politiques a présenté le rapport sur la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA). Il a

rappelé la Déclaration de Syrte adoptée par le 4^{ème} Sommet extraordinaire de l'OUA, le 9 septembre 1999, et la Déclaration solennelle sur la CSSDCA adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement en juillet 2000 à Lomé (Togo).

82. Il a noté que la Déclaration solennelle offre un cadre pour la promotion de la gouvernance politique et économique en vue de la mise en œuvre du processus de la CSSDCA en tant que forum de développement politique et mécanisme de contrôle et d'évaluation de l'OUA/UA. Conformément à la directive des chefs d'Etat et de gouvernement d'organiser des discussions détaillées sur les diverses calebasses en vue de mettre en œuvre le processus de la CSSDCA, le Secrétariat général a convoqué les réunions d'experts sur les calebasses du développement et de la coopération à Midrand (Afrique du Sud), en décembre 2001, et sur les calebasses de la sécurité et de la stabilité à Addis-Abeba (Ethiopie), en mai 2002. Chaque réunion d'experts a adopté un mémorandum d'accord. Les deux mémorandums d'accord ont ensuite été fusionnés en un mémorandum d'accord général sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération.

83. Le Conseil a aussi été informé de la deuxième Conférence OUA/société civile, tenue du 11 au 15 juin 2002 à Addis-Abeba. Cette conférence a examiné le Protocole d'accord général sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération du processus de la CSSDCA, et a formulé des recommandations pour enrichir ledit mémorandum. Ces recommandations ont été reflétées dans le projet final de mémorandum d'accord général de la société civile qui a été soumis au Conseil, pour examen. En conclusion, le Secrétaire général adjoint a déclaré que toutes les tâches confiées au Secrétariat par les Sommets de Lomé et de Lusaka pour ce qui est de la CSSDCA ont été accomplies.

84. Le Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria a déclaré que son gouvernement est satisfait de l'intégration heureuse du processus de la CSSDCA dans le programme de travail de l'Union africaine par le Secrétaire général et son personnel. Il a félicité les ambassadeurs et les experts gouvernementaux qui ont participé aux diverses réunions qui ont abouti au mémorandum d'accord en cours d'examen.

85. Le Ministre s'est également félicité du fait que les organisations de la société civile africaine ont eu l'occasion de contribuer au processus de la CSSDCA. Il a fait remarquer que leurs observations sont constructives et ont clairement montré la valeur ajoutée de la participation de la société civile africaine au processus de gouvernance sur le continent. Il a exhorté le Conseil à adopter les amendements proposés puisqu'ils enrichissent le mémorandum d'accord qui sera soumis aux chefs d'Etat et de gouvernement, pour approbation.

86. Par ailleurs, le Ministre a informé le Conseil que, pour appuyer le processus de la CSSDCA, le Nigeria et l'Afrique du Sud ont honoré leur engagement à contribuer chacun un montant de 500.000 \$EU au Fonds d'affectation spéciale de la CSSDCA. Il a précisé que l'Afrique du Sud a aussi versé une contribution de 500.000 \$EU à ce Fonds. Il a invité les autres pays africains à contribuer au Fonds pour appuyer le processus. Le Ministre s'est déclaré satisfait de l'importance qu'accordent l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les Nations unies et certains pays européens, au processus de la CSSDCA qui complète le processus du NEPAD en tant que programme de l'Union africaine. Pour terminer, le Ministre a approuvé la proposition contenue dans le mémorandum d'accord de renforcer et d'élargir la CSSDCA afin qu'elle puisse exécuter pleinement son mandat.

87. Le rapport du Secrétaire général et les recommandations qui y sont contenues ont ensuite été adoptés par le Conseil.

3. Rapport du Secrétaire général sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique – Doc. CM/2256 (LXXVI)

88. Ce point a été présenté par le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires politiques qui a déclaré que la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées sur le continent était demeurée la même depuis la dernière session. Cependant, il a déclaré qu'un rapport a été soumis au Conseil pour sensibiliser les Etats membres à la nécessité d'aborder les problèmes des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique.

89. Après cette déclaration liminaire du Secrétaire général adjoint, le Conseil a pris note du rapport.

- 4. (a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du rôle de l'OUA/UA dans l'observation et le suivi des élections et dans la promotion du processus de démocratisation en Afrique -Doc. CM/2257 (LXXVI)**
(b) Création d'un organe de l'OUA chargé de l'observation et du suivi des élections (Point proposé par la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste) – Doc. CM/2264 (LXXVI) Add.4

90. Ces rapports ont été présentés au Conseil par le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires politiques. Il a indiqué que les rapports faisaient la genèse de l'implication de l'OUA dans l'observation des élections et le processus de démocratisation en Afrique à partir de l'adoption de la Déclaration d'Addis-Abeba de juillet 1990 sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent dans le monde. Cette déclaration a été suivie de l'adoption, en juillet 1999, de la décision d'Alger, et en juillet 2000, de la

Déclaration de Lomé sur les changements anti-constitutionnels de gouvernement dont les valeurs communes et les principes sont désormais des références dans l'action que l'Organisation doit mener dans le domaine du processus démocratique et de la bonne gouvernance.

91. Le rapport fait ensuite état des avancées démocratiques dans certains Etats membres, notamment la mise en place des cadres juridiques et institutionnels, sans oublier l'implication de la société civile. Le rapport indique en outre, nonobstant les progrès enregistrés, des difficultés rencontrées par les Etats membres, par exemple, l'insuffisance de ressources financières et d'équipement, l'inadéquation du système juridique et institutionnel, la faiblesse des institutions chargées des processus électoraux, le faible niveau d'éducation et de sensibilisation des électeurs, le vote souvent basé non sur des programmes politiques, mais sur des considérations d'ordre ethnique, religieux ou sectaire, les manipulations constitutionnelles, l'absence d'une culture démocratique basée sur une saine compétition électorale, etc... Toutes ces faiblesses dont on ne peut dresser une liste exhaustive, a souligné le Secrétaire général adjoint, étaient de nature à entraver sérieusement les efforts dans l'organisation d'élections libres, justes, crédibles et démocratiques.

92. Le Secrétaire général adjoint a ensuite invité le Comité à examiner l'évaluation critique de la performance de l'OUA dans ce domaine, faite dans le rapport, en particulier, l'absence d'un mandat clair à travers une décision ou déclaration spécifiant, dans des termes précis, les buts et les objectifs de la mission de l'OUA; le manque de capacités institutionnelles en vue d'entreprendre avec efficacité, les activités visant à renforcer les processus démocratiques en Afrique; l'absence de ressources financières adéquates devant permettre à l'Organisation de mener efficacement sa mission, en couvrant tous les aspects importants du processus électoral, c'est-à-dire de l'inscription sur les listes électorales à la proclamation des résultats, en passant par la campagne électorale et le déroulement du scrutin.

93. Le Secrétaire général adjoint a enfin attiré l'attention du Conseil sur la série de recommandations sur divers aspects notamment une révision fondamentale de la politique de l'Organisation, les critères pour s'assurer d'une participation plus efficace et efficiente des missions d'observation de l'Organisation, la nécessité d'avoir des ressources financières suffisantes permettant une participation active de l'Organisation au processus de démocratisation, et la création d'un fonds d'assistance à la démocratisation.

94. Enfin, le Secrétaire général adjoint a recommandé, pour orienter efficacement l'intervention de l'OUA/UA dans le domaine des élections et le renforcement des processus démocratiques, l'adoption d'une Déclaration portant sur les principes devant présider à la conduite des élections démocratiques en Afrique. Il a déclaré que ce projet de déclaration qui réaffirme les principes et les objectifs déjà adoptés par l'OUA/UA depuis les

déclarations de 1990 sur les changements fondamentaux dans le monde et la participation populaire au développement jusqu'aux déclarations sur les changements anti-constitutionnels et sur la CSSDCA (Lomé, 2000) et le NEPAD (Lusaka, 2001), était soumis au Comité de rédaction, pour examen.

95. A la suite de cette présentation, la parole a été donnée au Ministre libyen de l'Union africaine pour présenter sa proposition sur la création d'un organe chargé de l'observation et du suivi des élections. Dans sa présentation, le Ministre libyen s'est félicité de la qualité du rapport du Secrétaire général sur cette importante question. Il a souligné que les Africains avaient déjà montré leur volonté de raffermir leur démocratie à travers l'adoption de la décision d'Alger et de la déclaration de Lomé. Il a fustigé l'attitude de certaines forces étrangères au continent de vouloir s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats africains à travers les élections, ce qui constituait une menace à notre intégration et indépendance. Il a estimé que l'Afrique avait la capacité par elle-même d'organiser des élections justes, libres et à transparentes et que tous ceux qui voulaient aider à l'organisation et l'observation des élections devaient le faire à travers l'OUA. Pour ce faire, il a préconisé la création d'un mécanisme approprié auquel son pays était prêt d'ores et déjà à apporter sa contribution. Ce mécanisme devait également pouvoir venir en aide aux Etats membres qui en expriment le besoin pour l'organisation de leurs élections, loin des ingérences des forces étrangères au continent.

96. A la suite des deux présentations, beaucoup de délégations sont intervenues pour féliciter le Secrétaire général pour la qualité et la pertinence du rapport et des recommandations y contenues. Toutes les délégations ont indiqué que le rapport s'inscrivait en droite ligne dans le cadre de la mise en pratique des décisions prises par les Chefs d'état et de gouvernement de l'OUA, et en particulier la décision d'Alger et la déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, les programmes de la CSSDCA et du NEPAD en particulier dans leur volet sur la gouvernance démocratique, l'état de droit et la participation populaire. Elles ont déploré qu'en raison des maigres ressources à sa disposition, l'OUA n'avait pas pu couvrir de manière adéquate les élections qu'elle avait été invitée à observer. De ce fait, elles ont demandé que des moyens adéquats soient accordés à l'Organisation pour s'acquitter convenablement de cette importante mission.

97. Tout en soulignant l'importance de l'observation et du suivi des élections, les délégations ont mis aussi l'accent sur les difficultés qui sont enregistrées lors des étapes préliminaires, en particulier, l'établissement de listes électorales fiables. D'autres délégations ont également souligné l'importance de permettre l'observation des élections par des observateurs internationaux pour garantir une plus grande crédibilité et rassurer davantage tous les groupes en compétition. Elles ont par ailleurs déploré certaines situations où certains dirigeants perdaient le pouvoir lors des élections et ne voulaient pas rendre le pouvoir aux nouveaux élus. A cet

égard, ces délégations ont recommandé que les dispositions de la décision d'Alger soient appliquées à l'encontre de tels dirigeants.

98. Les délégations ont également soutenu l'idée de la création d'un fonds spécial pour les élections et l'implication de la société civile dans le travail de l'Union à ce sujet. Elles ont par ailleurs demandé la reconnaissance du statut de l'opposition politique dans les Etats membres en vue de promouvoir la culture démocratique et en particulier l'alternance politique par les urnes. En contrepartie, les différentes oppositions devaient également faire montre de responsabilité et accepter les règles du jeu démocratique et la légalité constitutionnelle. Le rôle important de la presse dans le renforcement du processus démocratique a été également souligné.

99. Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du Mozambique a recommandé l'inclusion d'un point sur le Lesotho et les élections générales qui ont été organisées avec un très grand succès dans ce pays, dans le cadre de la réconciliation nationale, et à l'observation desquelles l'OUA a pris part.

100. Le Conseil a pris note avec appréciation du rapport du Secrétaire général et de la proposition de la Libye et a demandé au Comité de rédaction d'examiner le projet de déclaration présenté par le Secrétariat à la lumière du rapport, et de lui faire des recommandations appropriées avant sa soumission à la Conférence des chefs d'état et de gouvernement.

4. Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient et en Palestine Doc. CM/2258 (LXXVI)

101. Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Moyen Orient et en Palestine a été présenté par le Secrétaire général adjoint chargé des Affaires politiques. Il a indiqué que la situation en Palestine s'est gravement détériorée tant en termes d'escalade du cycle de violence par l'augmentation d'explosions suicidaires des groupes extrémistes que par les attaques sans précédent de l'armée israélienne qui ont fait de centaines de morts et de milliers de blessés parmi les manifestants palestiniens.

102. Malgré les nombreux et pressants appels de la Communauté internationale, Israël a maintenu pendant plusieurs mois l'état de siège imposé au Président Yasser Arafat; ignoré l'initiative de paix de la ligne des Etats Arabes proposée à l'issue de sa 14^{ème} session ordinaire tenue au mois de mars 2002 à Beyrouth (Liban) qui a pourtant été largement acceptée en tant que base concrète et une opportunité historique pour parvenir à une paix globale et un règlement durable et global du conflit dans la région.

103. Le Secrétaire général adjoint a rappelé la réoccupation des territoires palestiniens par les forces israéliennes et les différentes réactions internationales aux incursions militaires israéliennes en Palestine, tant au niveau des Nations unies, de la Ligue des Etats Arabes, de la Conférence islamique, de l'Union européenne qu'à celui de l'OUA.

104. S'agissant de la situation au Moyen Orient, les événements en Palestine ont également eu une incidence négative sur le processus de paix et ont conduit à un regain de tension et de violence dans la région.

105. Invité par le Conseil à prendre la parole, M. Farouk Kaddoumi, Ministre des Affaires étrangères de l'Etat de Palestine a d'abord félicité le Secrétaire général pour son rapport détaillé, dont les conclusions, très importantes à ses yeux, méritent une attention soutenue.

106. Il a ensuite expliqué que les événements de septembre 2001 aux Etats Unis, bien que condamnés par le Président Yasser Arafat avaient fourni au Premier Ministre israélien, l'alibi pour mener des attaques de grande envergure contre le peuple palestinien, ayant entraîné, à ce jour, 2229 morts, 7000 blessés dont 464 enfants et 7540 détenus dont 980 enfants. Israël a divisé les territoires occupés en 227 mini-cantons. Il a informé le Conseil que 7% de la population de Gaza vit sous le seuil de la pauvreté à cause du blocus imposé par l'armée israélienne, et indiqué que le but d'Israël était bel et bien l'élimination physique du Président Yasser Arafat, et l'extermination du peuple palestinien.

107. Mr. Kaddoumi a par ailleurs informé le Conseil que toutes les tentatives du Président Yasser Arafat visant à mettre fin à l'occupation israélienne ont été sapées par le Premier ministre israélien dont l'arrogance est allée jusqu'à refuser l'envoi d'une mission d'enquête des Nations unies en Palestine. Il a dénoncé l'ingérence inacceptable du Président George W. Bush qui, dans sa dernière déclaration sur le problème palestinien, a demandé au peuple palestinien d'élire de nouveaux dirigeants.

108. Il s'est félicité des efforts que le Secrétaire général des Nations unies ne cesse de déployer pour trouver une solution au problème palestinien conformément aux différentes résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies.

109. M. Kaddoumi a enfin remercié les Etats membres de l'OUA, individuellement et collectivement, pour leur soutien au processus de paix au Moyen Orient et en Palestine et a souhaité que les Etats membres de l'Union africaine en fasse autant, sinon davantage.

110. M. Papa Louis Fall, Représentant permanent de la République du Sénégal auprès des Nations unies et Président du Comité pour l'exercice des Droits inaliénables du peuple palestinien a, dans son intervention, rappelé que cela fait 21 longs et douloureux mois que la Communauté internationale assiste, impuissante ou indifférente, à la poursuite de l'agression israélienne contre le peuple palestinien, une agression qui n'en finit pas de semer la haine, la mort, la désolation, sous l'alibi circonstanciel de la répression du terrorisme, sur fond de bouclage territorial, de blocus économique et de blocage financier. Considérablement endommagées, plus ou moins désintégrées, les infrastructures palestiniennes ne fonctionnent

plus; les populations blessées dans leur dignité ne se voient offrir aucune alternative autre que la colère et le soulèvement, parfois sous une forme des plus contestables, en réaction aux actes de violence, de provocation, de terreur du rouleau compresseur israélien.

111. Tous ces actes ont été dénoncés par le Comité des Nations unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Le Comité a aussi manifesté sa frustration et sa consternation devant l'échec du Conseil de Sécurité à imposer la mise en œuvre de ses propres décisions pour ne citer que l'épisode malheureux du démantèlement de la mission d'enquête sur les tragiques événements de Jenine, à cause du refus d'Israël de coopérer avec les Nations unies.

112. L'Ambassadeur Papa Louis Fall a conclu en encourageant les parties, singulièrement Israël, à se conformer aux résolutions des Nations unies, notamment les résolutions 242, 338 et 1397 du Conseil de Sécurité mais aussi la Convention de Genève de 1949 sur la protection des civils en temps de guerre et à s'ouvrir à la nécessité d'une protection internationale selon les modalités appropriées.

113. Plusieurs délégations sont intervenues sur la question et ont condamné les actes de barbarie israélienne dont le but était de liquider physiquement le Président Yasser Arafat et de ramener le peuple palestinien à l'état des Bantoustans, sinon d'esclavage. Elles ont souligné que la question palestinienne demeure le cœur du problème du Moyen Orient qui ne retrouvera pas la paix tant qu'elle ne sera pas réglée. Elles ont également indiqué qu'il était temps que l'Afrique manifeste une solidarité plus agissante envers le peuple palestinien par le biais d'une initiative, sur la base de la résolution 1397 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

114. Les délégations qui sont intervenues ont estimé que le Conseil devrait donner mandat au Président du Conseil pour s'impliquer, au nom de l'Organisation, dans les différentes initiatives. Elles ont salué la visite que Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, Ministre des affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud, a rendue en Palestine, dans le cadre et à la tête d'une mission du Mouvement des pays Non-alignés, à l'un des moments particulièrement difficiles de l'histoire de la Palestine.

115. La plupart des délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet de l'ingérence des Etats Unis d'Amérique dans les affaires intérieures de la Palestine, demandant l'élection de nouveaux dirigeants. Elles ont soutenu que le Président Yasser Arafat est et demeure Président de l'autorité nationale palestinienne, démocratiquement élu par le peuple palestinien.

116. Elles ont souligné la nécessité pour le Conseil d'envoyer un message de solidarité au Président Yasser Arafat et ont demandé au Secrétariat de préparer ce message. Ces délégations ont également invité le Conseil à prendre de nouvelles initiatives, en tenant compte des différentes initiatives

existantes, sur laquelle se baserait le Président du conseil, pour une implication plus agissante de l'Organisation dans le processus de paix en Palestine.

117. Enfin, les délégations ont soutenu l'idée de la convocation d'une session spéciale du Conseil de Sécurité sur la Palestine qui devait être poursuivie ainsi que celle de la possibilité pour un groupe de chefs d'état africains de se rendre en Palestine et en Israël pour contribuer au processus de paix. De même, elles étaient d'avis que la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies pourrait être envisagée, si le Conseil de sécurité ne se réunissait pas.

118. Dans sa conclusion, la Présidente du Conseil a noté le consensus suivant :

- Le Conseil doit réitérer la solidarité africaine envers le peuple palestinien;
- Le Conseil doit réitérer le droit du peuple palestinien à un Etat indépendant;
- Le Conseil doit exhorter toutes les deux parties à faire preuve de retenue et à tout mettre en œuvre pour reprendre les négociations en vue de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient;
- L'OUA doit s'impliquer davantage dans la recherche d'une solution au problème palestinien par le truchement d'un comité qui sera créé à cet effet;
- L'OUA doit, à l'instar des différentes initiatives, créer une structure qui sera présidée par la Présidente du Conseil;
- L'OUA doit mettre sur pied un comité restreint, composé de deux (2) pays par région sur la question;
- Le Conseil doit recommander aux Chefs d'Etat d'explorer les voies et moyens de s'impliquer davantage dans la question de la Palestine.

XII. QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

1. Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine (AEC) :

(a) Rapport du Secrétariat général-Doc. CM/2259 (LXXVI)-a

119. En présentant le rapport du Secrétaire général sur les questions sociales et économiques, le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires de la Communauté a informé le Conseil que, dans le cadre du point sur la mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine, il y avait des sous-points concernant respectivement les négociations au sein de l'OMC et entre les ACP et l'UE sur la compatibilité de l'Accord de Cotonou, le développement de l'industrie des télécommunications, les plans d'action pour la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies infectieuses connexes, et l'éducation. Les différents sous-points ayant déjà été examinés par le Comité des

ambassadeurs et autres plénipotentiaires, le Secrétaire général adjoint a axé sa présentation sur :

- le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine – Doc. CM/2259 (LXXVI) – a ;
- le rapport sur l'appui extérieur au programme d'intégration sur le continent – Doc. CM/2259 (LXXVI)-c.

120. L'attention du Conseil a été attirée sur les rapports de synthèse sur un certain nombre de questions portant sur l'intégration africaine et le développement, notamment le rapport de la 15^{ème} session de la Conférence des ministres africains de l'Industrie, les rapports de la 4^{ème} Assemblée générale de la Commission africaine de la population et de la Conférence ministérielle sur l'emploi et la réduction de la pauvreté qui a coïncidé avec la 25^{ème} session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA, le rapport de la 1^{ère} Conférence ministérielle de l'OUA sur la lutte contre la drogue et le rapport sur la révision de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, de même que le lancement de l'Institut culturel afro-arabe, la 8^{ème} Foire commerciale panafricaine tenue au Caire, et la coopération OUA-BADEA.

121. S'agissant des rapports sur les activités des Communautés économiques régionales (CER), le Secrétaire général adjoint a déclaré que les représentants des CER présenteront leurs rapports respectifs au Conseil.

122. Pour ce qui est du Secrétariat général, les activités entreprises ont essentiellement consisté à travailler en coopération avec les CER sur les questions relatives au lancement de l'Union africaine et aux relations futures entre l'Union et les CER. Le Conseil a été informé de la séance d'information organisée par le Secrétariat sur le processus de transition à l'intention du Sommet du COMESA tenu à Addis-Abeba, en mai 2002. Le Conseil a été également informé des résultats de la réunion tenue en juin 2002 à Addis-Abeba entre l'OUA et les CER. Le Secrétaire général adjoint a, par ailleurs, informé le Conseil de la réunion prévue à Durban entre le Secrétaire général et les Chefs exécutifs des CER, en marge du Sommet de l'OUA.

123. En présentant le sous-point sur l'appui extérieur au programme d'intégration, le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil de l'assistance apportée par la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) à la mise en place de l'Unité d'appui à l'analyse des politiques (PASU) au sein de l'OUA, et par le PNUD qui a financé la mission conjointe OUA/CER à l'ALENA et à l'ANASE. Le Secrétaire général adjoint a ensuite lancé un appel aux partenaires de coopération de l'Afrique pour qu'ils appuient davantage les efforts d'intégration du continent, et a exhorté tous les Etats membres à jouer leur propre rôle dans le financement de l'intégration économique. A cet égard, il a demandé aux quelques pays qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils ratifient le Traité de l'AEC ou y adhèrent.

124. A l'issue de cette présentation, les représentants des CER ont été invités à présenter leurs rapports d'activités.

(b) Rapports des Secrétariats des CER- Doc. CM/2259 5lxxvi°6B
(i) Communauté économique des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD)

125. Le Secrétaire général de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), Dr. Mohamed Al-Madani Al-AZHARI, a présenté au Conseil des ministres un résumé synthétique des activités réalisées dans le cadre de la CEN-SAD, depuis la 37^{ème} session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue en juillet 2001 à Lusaka (Zambie), le Secrétaire général de la CEN-SAD a fait observer que la démarche communautaire et les activités réalisées trouvent leurs fondement dans le Traité d'Abuja du 3 juin 1991, le Traité en date du 4 février 1998 portant création de la CEN-SAD, et l'Acte constitutif de l'Union africaine. Il a ensuite fait noter que les activités menées s'inscrivent dans quatre grands chantiers qui sont :

1. Chantier paix et sécurité

Dans ce cadre et sous les directives du haut médiateur de la CEN-SAD, le guide de la révolution d'El Fatah, le Colonel Muammar El Kaddafi, des actions de promotion de la paix par le dialogue ont été entreprises par la CEN-SAD, notamment au Tchad, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan, en Erythrée/Ethiopie.

2. Chantier développement rural, eau et environnement

Le Secrétaire général de la CEN-SAD a souligné que ces questions constituent une priorité et qu'à ce titre, un partenariat stratégique a été engagé avec la FAO, l'OSS, le CILSS. Il a informé le Conseil que les Ministres chargés du développement rural des 18 pays membres de la CEN-SAD se sont réunis en octobre 2001 à Khartoum et ont identifié les voies et moyens de protéger et réhabiliter les couverts végétaux, l'environnement. Le Secrétaire général de la CEN-SAD a ainsi informé le Conseil que les Etats membres de la Communauté envisagent l'instauration d'un Marché commun pour les produits agricoles de base dans l'espace CEN-SAD, cela pour mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et en appui aux projet retenus dans le programme spécial de sécurité alimentaire PSSA-CEN-SAD/FAO.

3. Chantier commerce/investissement

Le Secrétaire général de la CEN-SAD a informé le Conseil du lancement d'une étude sur les voies et moyens de l'instauration d'une zone de libre-échange CEN-SAD et que dans cette perspective, les directeurs des douanes, du commerce et les responsables des Chambres de commerce se réuniront en août 2002 à Tripoli, pour examiner et proposer des mesures transitoires.

4. Appui institutionnel à l'avènement de l'Union africaine

Le Secrétaire général a noté que le Secrétariat général de la CEN-SAD reste pleinement disposé à appuyer, conformément aux prescriptions

des hautes instances, le déploiement institutionnel de l'Union africaine.

126. Enfin, le Secrétaire général de la CEN-SAD a fait observer que la CEN-SAD reste ouverte à tous les partenariats avec les organisations qui partagent ses buts et objectifs.

(ii) Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)

127. Le Secrétaire général du COMESA, M. ERASTUS Mwencha, a fait l'historique de son Organisation. Il a indiqué que le COMESA a été créé en décembre 1981, sous le nom de Zone d'échanges préférentiels (ZEP), et qu'il s'est, par la suite, transformé en Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), en décembre 1994. M Mwencha a indiqué les progrès réalisés dans les domaines de l'intégration des marchés, du développement des infrastructures, de la promotion de l'investissement et de la paix et de la sécurité. A cet égard, il a rappelé le lancement, en octobre 2000, de la zone de libre-échange du COMESA. (ZLE). La ZLE a permis un accroissement sensible des flux commerciaux des pays tiers vers le COMESA et la prise de conscience du fait que beaucoup pourrait encore être réalisé grâce à des infrastructures efficaces et peu onéreuses pour faciliter la circulation des biens et des services.

128. M. Mwencha a informé le Conseil que la prochaine étape du COMESA est la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC), d'ici à 2004. Il a également indiqué les mesures prises par le COMESA dans le domaine de la facilitation du commerce grâce à l'adoption d'instruments communs. A cet égard, il a cité les instruments monétaires et financiers, tels que la Banque du commerce et de développement, la Chambre de compensation et l'Agence africaine d'assurance du commerce, mises en place par le COMESA pour favoriser l'intégration.

129. L'Agence africaine d'assurance du commerce a pour but de couvrir les risques politiques et de s'attaquer à la question de perceptions erronées qui affectent négativement l'investissement en Afrique. L'Agence est ouverte à tous les autres pays du continent et le projet est soumis aux fins de promotion dans le cadre du NEPAD.

130. Enfin, M. Mwencha a informé le Conseil des efforts déployés par le COMESA dans le domaine de la prévention des conflits et de la promotion de la paix.

(iii) Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

131. Intervenant à son tour, le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Mohamed Ibn Chambas, a informé le Conseil des mesures de coordination prises par sa

Communauté pour la mise en œuvre du NEPAD et des projets essentiels sur lesquels elle se penche actuellement.

132. Il a aussi évoqué les programmes de libéralisation du commerce, la création proposée d'une zone monétaire unique de la CEDEAO en 2004. Cette zone, a-t-il expliqué, naîtra de la fusion de la zone CFA et d'une seconde zone créée par les autres pays de la région. Il a également indiqué les mesures prises par sa Communauté pour pallier les déficits que connaissent certains pays de la région en matière d'énergie.

1339. Dans les domaines de la paix et de la sécurité, il a rappelé le mécanisme mis en place par la CEDEAO à cet effet, ainsi que les décisions prises par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO pour garantir la bonne gouvernance et la démocratie, combattre la corruption et éviter les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

(iv) Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)

134. Le Secrétaire général adjoint de la CEEAC, M. Nelson Cosme, a informé le Conseil sur les activités de son Organisation, en insistant sur les décisions qui ont été prises pendant la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC qui s'est tenue le 17 juin 2002 à Malabo. Ces décisions concernent :

- la libre circulation de certaine catégories de ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la Communauté et notamment l'adoption du carnet et de la carte de la libre circulation, la création de couloirs dans les aéroports, ports et à certains points aux frontières;
- l'institution d'un mécanisme de financement autonome et d'une contribution communautaire d'intégration (CCI) modulable de la valeur en douanes des importations des produits originaires des pays tiers;
- la sécurité alimentaire et l'adoption d'un programme régional pour la sécurité alimentaire (PRSA);
- la création du Réseau des parlementaires de l'Afrique centrale, prélude du Parlement sous-régional et l'adoption d'un protocole y relatif;
- la mise en place du Conseil de Paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) et l'adoption des règlements intérieurs des organes de ce mécanisme (FOMAC, MARAC, CDS);
- la mise en place de la zone de libre-échange de la CEEAC à partir de l'année 2004;

- le mandat donné au Secrétariat général de la CEEAC de suivre les activités du NEPAD;

135. le Secrétaire général adjoint a enfin informé le Conseil du retour de la République du Rwanda au sein de la CEEAC, après quelques années d'absence.

(v) Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

136. Le Directeur des affaires économiques qui, après avoir donné des informations générales sur son Organisation, a souligné que l'IGAD, qui a été créée pour combattre la désertification et la sécheresse, s'est transformée en Forum chargé de toutes les questions d'intérêt pour la sous-région afin de relever les défis de l'autosuffisance et de promouvoir la coopération pour un développement durable. A cet effet, six domaines prioritaires ont été identifiés pour promouvoir l'intégration dans la sous-région.

137. Le Secrétariat de l'IGAD, a précisé le Directeur, comprend un département s'occupant du règlement des conflits, de même qu'une section chargée des questions de genre.

138. Pour conclure, le représentant de l'IGAD a invité le Conseil à consacrer plus de temps aux discussions sur les programmes des communautés économiques régionales (CER) qui sont les piliers de la Communauté économique africaine.

(vi) Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

139. Le rapport d'activités de la SADC dans le domaine de l'intégration a été présenté par le Secrétaire exécutif adjoint, M. Albert M. Muchanga. Il a évoqué les éléments du programme de restructuration qui a démarré en mars 2001 et qui a fait passer la SADC de la décentralisation à la centralisation des activités de son Secrétariat. A cet égard, il a déclaré que les vingt-et-un secteurs qui étaient auparavant décentralisés avaient été regroupés en quatre groupes qui constituent la base des quatre directions de programmes du Secrétariat.

140. Il a ajouté que des Comités nationaux de la SADC chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes, au niveau national, ont été mis sur pied pour remplacer les secteurs qui ont été abolis, et a souligné que les gouvernements, les organisations des employeurs et des travailleurs, le secteur privé, les parlementaires et les ONG pouvaient devenir membres de ces comités. Il a en outre indiqué qu'un plan indicatif et stratégique régional de développement était en cours d'élaboration en vue de l'identification des projets et des programmes ainsi que de l'accélération et de la programmation des étapes du processus d'intégration régionale et du renforcement des capacités et de l'équité.

141. Il a ensuite énuméré les progrès réalisés dans le domaine de l'intégration, en particulier pour ce qui est de la convergence des politiques macro-économiques, du commerce, de la participation du secteur privé, de l'intégration des questions de genre, de la recherche de solutions à la crise alimentaire, de la défense et de la sécurité. Il a informé la réunion de la signature de vingt protocoles qui, une fois ratifiés, permettront d'harmoniser les politiques nationales des Etats membres avec les politiques régionales et de renforcer l'intégration. Il a en outre insisté sur les activités de collaboration inter institutions entre l'OUA, la CEA, le COMESA et le Comité directeur du NEPAD. En conclusion, il a indiqué que la SADC a contribué à la mise en place de certaines institutions de l'Union africaine, et a lancé un appel au Conseil pour qu'il consacre plus de temps à l'examen des questions de développement socio-économique et d'intégration régionale.

**c) Appui extérieur au programme d'intégration du continent
Doc. CM/2259 (LXXVI)c**

142. En présentant ce point, le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires de la Communauté a souligné qu'il était important d'accélérer le rythme de l'intégration régionale afin d'atteindre les objectifs de l'Union africaine. Il a informé le Conseil de l'assistance que l'OUA et les CER ont reçue de deux partenaires de développement : la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), pour la mise en œuvre des politiques et des programmes d'intégration régionale. Pour que l'Afrique n'envoie pas de mauvais signaux aux partenaires de développement au sujet de l'intégration régionale, le Secrétaire général adjoint a exhorté les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié le Traité instituant la Communauté économique africaine à le faire dans les meilleurs délais.

SOMMET AFRIQUE-EUROPE

143. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires de la Communauté a présenté le rapport du Secrétariat général CM/2259 (LXXVI) a. Il a rappelé l'additif à la note introductive du Secrétaire général qui mentionne l'offre du Portugal d'abriter le deuxième Sommet Afrique-Europe, en avril 2003 à Lisbonne. Aucune objection n'a été faite par le Conseil quant à la participation à ce Sommet.

144. Le Ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso qui a pris la parole pour compléter la présentation du Secrétaire général adjoint sur la deuxième Conférence ministérielle Afrique-Europe prévue à Ouagadougou en novembre 2002, a indiqué que la réunion du Groupe bi-régional devant précéder cette deuxième Conférence se tiendrait en septembre, après le Sommet de Johannesburg sur le développement durable. Il a, par ailleurs, ajouté qu'à Ouagadougou, outre les problèmes de la dette et des biens

culturels, la Conférence devrait se pencher sur d'autres questions importantes, notamment le NEPAD, compte tenu des résultats obtenus au Sommet du G8, la criminalité transfrontalière organisée et le trafic des femmes et des enfants.

145. Au cours des débats qui ont suivi la présentation du Secrétaire général adjoint et des Chefs exécutifs des CER, plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'accorder la priorité à la question de l'intégration régionale et ont demandé aux Etats membres d'allouer des ressources au processus. Elles ont également souligné la nécessité de renforcer les relations avec les partenaires de développement en vue de mobiliser des ressources accrues pour la promotion de l'intégration régionale en Afrique.

146. Elles ont en outre souligné la nécessité de ratifier le Traité instituant la Communauté économique africaine et d'accélérer le processus d'intégration économique en adoptant une position commune dans le domaine du commerce et de l'investissement, de même qu'un système unique de règles d'origine et en harmonisant les normes douanières.

147. Prenant la parole, le Ministre sud-africain du commerce a félicité les CER pour les progrès réalisés au niveau de leurs régions respectives, et a indiqué qu'il était temps de commencer à prendre certaines initiatives au niveau continental, notamment dans le domaine du commerce. A cet égard, il a proposé qu'un répertoire plus complet des exportations soit établi, ainsi qu'un système commun de règles d'origine. Il a en outre préconisé l'élaboration de projets sur les normes communes, à examiner au niveau continental, ainsi que l'harmonisation des règles et déclarations douanières, car ces quatre domaines permettraient de promouvoir le commerce.

148. Le Conseil a accepté l'invitation du Burkina Faso et a insisté pour que l'UE soit réellement présente au niveau ministériel à la Conférence de Ouagadougou et que les deux parties y soient massivement représentées par les ministres. Il a aussi demandé au Secrétariat de prendre contact avec la partie européenne en vue de s'assurer que les Etats membres de l'UE sont représentés par les ministres.

149. A l'issue de l'examen de ce point, le Conseil a :

- a) demandé aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de signer et/ou ratifier le Traité instituant la Communauté économique africaine.
- b) décidé, lors de ses prochaines réunions, de consacrer plus de temps aux questions d'intégration économique.
- c) Demandé au Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour élaborer les statuts de l'Académie africaine des langues.

- d) Demandé au Secrétariat général et aux CER d'accorder la priorité aux initiatives d'intégration susceptibles d'accélérer le processus d'intégration du continent.
- e) Identifié les domaines prioritaires suivants.
 - (i) préparation d'un annuaire des exportateurs en Afrique ;
 - (ii) harmonisation des règles d'origine des diverses régions ;
 - (iii) harmonisation des normes au sein de chaque CER et entre les CER ;
 - (iv) renforcement des capacités dans le domaine des douanes et harmonisation des documents douaniers.

2. Rapport du Secrétaire général sur les résultats de la 15^{ème} session de la Conférence des Ministres africains de l'Industrie (CAMI-15) Doc. CM/2260 (LXXVI)

150. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département des Affaires de la Communauté, a présenté le rapport de la 15^{ème} session ordinaire des Ministres africains de l'industrie qui a eu lieu du 29 au 30 octobre 2002 à Yaoundé (Cameroun). Il a attiré l'attention du Conseil sur les résultats de la réunion, en particulier, la nécessité pour le CAMI de continuer à exister tout en assurant une plus grande implication du secteur privé dans le processus d'industrialisation de l'Afrique. Il a invité tous les Etats membres, les communautés économiques régionales et les autres parties impliquées dans le processus d'industrialisation de l'Afrique à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre des résolutions adoptées.

151. Le Conseil a pris note du rapport et entériné les recommandations qui y sont contenues.

3. Rapport du Secrétaire général sur la 4^{ème} Assemblée générale de la Commission africaine de la population- Doc. CM/2261 (LXXVI)

152. Ce rapport a été présenté par le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires de la Communauté qui a rappelé aux participants que la CAP a été créée en 1994. Il a ensuite évoqué les principales questions ayant trait à la population que la 4^{ème} Assemblée générale de la CAP a examinées dans le cadre du thème « Mobiliser l'engagement politique en faveur d'actions nationales pour les activités en matière de population dans cadre de l'Union africaine ». Pour conclure, il a exprimé sa gratitude au FNUAP pour son ferme soutien à l'OUA.

153. Au cours du débat qui a suivi, le Ministre du Sénégal a attiré l'attention des participants sur la décision de Lusaka sur les migrations, qui a recommandé la collaboration avec l'OIM pour identifier les programmes sur

cette question. Il a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils mettent en œuvre cette décision.

1542. Le Conseil s'est félicité de la présentation. Il a pris note du rapport et a fait siennes les recommandations y contenues.

4. Rapport du Secrétaire général sur la 25^{ème} session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA et sur la Conférence ministérielle sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique Doc. - CM/2262 (LXXVI)

155. S'adressant au Conseil sur le point susmentionné, le Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), M. Juan Somavia, a remercié le Secrétariat de l'OUA pour l'avoir invité à participer à la réunion. Il a souligné que le développement de l'Afrique constituait le défi du 21^{ème} siècle et plus particulièrement de l'Union africaine. Il a indiqué que les changements d'approche et d'attitude ainsi que le plein emploi étaient des conditions essentielles pour la réalisation du développement du continent. Il a indiqué que l'objectif de l'OIT était d'encourager l'accès à des emplois décents dans chaque Etat membre par la promotion de l'emploi, de la protection sociale, des principes et droits fondamentaux au travail et du dialogue social.

156. Afin de relever ce défi, le Directeur général de l'OIT a exhorté l'Afrique à considérer l'emploi comme une fin en soi, et non pas comme un sous-produit des politiques macro-économiques, au moment de traduire la vision contenue dans l'Acte constitutif de l'Union africaine en stratégies et programmes régionaux concrets. Il a également proposé que la fourniture d'un nombre croissant d'emplois décents devienne l'un des indicateurs clés de la réussite future de l'Union africaine et d'autres initiatives, y compris le NEPAD.

157. Il a souligné que l'OIT a, dans le passé, longtemps collaboré avec succès avec l'OUA et les communautés économiques régionales (CER). Il a également indiqué que l'OIT était la seule institution tripartite des Nations unies à encourager le dialogue social comme un instrument clé de développement.

158. Abordant la question de la mondialisation, il a noté que son échec était dû au fait qu'elle n'a pas fourni suffisamment d'emplois à la main-d'œuvre croissante à travers le monde. Il a mentionné les résultats de la 25^{ème} session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA tenue à Ouagadougou, qui était axée sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté. Il a rendu hommage au Gouvernement du Burkina Faso et plus particulièrement au Président Blaise Compaoré pour son soutien et son engagement, ainsi qu'au Secrétaire général de l'OUA, M. Amara Essy, pour la tenue de la Conférence.

159. M. Somavia a ensuite informé le Conseil de certains programmes clés mis en œuvre par l'OIT sur l'impact du VIH/SIDA au lieu de travail, l'élimination des pires formes du travail des enfants, les crises et la reconstruction post-conflit, ainsi que des activités de la commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, récemment mise en place par l'OIT, sous la co-présidence du Président Mkapa de la République-unie de Tanzanie et du Président Halonen de Finlande.

160. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires de la Communauté a ensuite invité le Conseil à adopter le rapport, pour transmission ultérieure aux Chefs d'Etat et de gouvernement.

161. Au cours du débat qui a suivi, le Chef de la délégation du Burkina Faso a félicité le Directeur général de l'OIT pour sa déclaration. Il a rappelé la décision prise à Lusaka, en juillet 2001, d'organiser une réunion ministérielle sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté, en même temps que la 25^{ème} session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA. Il s'est félicité du tripartisme unique qui existe en Afrique et du fait que lors de la réunion tenue au Burkina Faso, les travailleurs, les employeurs et toutes les parties prenantes ont fait preuve de cohésion dans leurs efforts pour élaborer des stratégies susceptibles de réduire la pauvreté et de promouvoir le dialogue social sur le continent. Il a exhorté le Conseil à recommander le maintien de la Commission du travail et des affaires sociales dans la structure de l'Union africaine.

5. Rapport du Secrétaire général sur la Conférence ministérielle de l'OUA sur la lutte contre la drogue en Afrique – Doc. CM/2263 (LXXVI)

162. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires de la Communauté a rappelé l'ampleur des conséquences socio-économiques du trafic illicite des drogues et de l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes en Afrique, tel que souligné par le Conseil à Lusaka. Le Conseil avait alors donné mandat au Secrétariat d'organiser la première Conférence ministérielle de l'OUA sur la lutte contre la drogue en Afrique.

163. C'est dans ce contexte que l'OUA a organisé, en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), la première Conférence ministérielle de l'OUA sur la lutte contre la drogue en Afrique, du 6 au 11 mai 2002 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire).

164. Le Secrétaire général adjoint a ensuite informé le Conseil que la Conférence a adressé un message à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'enfance, pour lui demander d'accorder la priorité aux mesures destinées à mettre à l'abri et à protéger les enfants de l'influence des drogues et des autres stupéfiants et substances psychotropes.

165. Pour conclure, il a informé le Conseil que le projet conjoint de OUA/PNUCID prendra fin en juillet 2002 et que le Conseil a approuvé, à Lusaka, la mise en place d'une unité de lutte contre la drogue et de prévention du crime au sein de l'Union africaine (UA).

166. Le Secrétaire général adjoint a enfin recommandé au Conseil de faire en sorte que le Secrétariat mette en place l'unité de lutte contre la drogue et de prévention du crime. Cette unité serait gérée par l'expert international en lutte contre la drogue actuellement en poste.

167. Au cours des débats qui ont suivi, le Ministre des Affaires étrangères du Nigeria a rappelé que le Sommet de Lusaka, tenu en 2001, a discuté des problèmes liés à la mise en œuvre du Programme de lutte contre la drogue à l'OUA, et que le Programme OUA/PNUCID de lutte contre la drogue était arrivé pratiquement à terme, sans avoir pour autant avoir réalisé la plupart de ses objectifs. En conséquence, le Conseil a lancé un appel au PNUCID pour qu'il proroge son programme d'une autre année pour permettre à l'OUA de s'assurer que les objectifs du programme sont réalisés et qu'un programme de travail est mis en place pour l'OUA, avec un soutien institutionnel approprié. Le Ministre a exprimé ses remerciements au PNUCID pour avoir prorogé le projet d'un an et a félicité le Secrétariat de l'OUA pour avoir organisé avec succès la Conférence ministérielle sur la lutte contre la drogue et pour ses efforts visant à sensibiliser le public à la menace des stupéfiants pour l'avenir de l'Afrique. Il a en outre exprimé ses remerciements au Gouvernement de Côte d'Ivoire pour avoir abrité la Conférence ministérielle sur la lutte contre la drogue en Afrique. Il a également rendu hommage au PNUCID, à l'Organisation des Etats américains (OEA), aux gouvernements de Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suède, pour leur contribution financière et morale au succès de la Conférence ministérielle.

168. Le Conseil a ensuite été invité à approuver toutes les recommandations soumises par la Conférence de Yamoussoukro, y compris la révision et l'actualisation du Plan d'action de l'OUA sur la lutte contre la drogue, la position africaine commune à la session ministérielle de la Commission des Nations unies sur les stupéfiants qui se tiendra en avril 2003 à Vienne (Autriche), et la tenue des Jeux africains en 2003 à Abuja (Nigeria) sur le thème : « Sport contre l'abus des drogues en Afrique ».

169. Pour conclure, le Ministre nigérian des Affaires étrangères a souligné la nécessité d'allouer des fonds du budget de l'OUA au projet OUA/PNUCID et de recruter pour ce projet un personnel qualifié dans le domaine de l'abus des drogues comme conditions essentielles de sa viabilité.

170. Il a félicité l'expert international en lutte contre la drogue détaché par le Gouvernement nigérian. Il a déclaré que les résultats de la Conférence ministérielle témoignaient des efforts de l'expert international, la lutte contre la drogue occupant désormais une place de choix dans l'agenda de

l'Afrique. Il a demandé que le Conseil adopte une décision ou une déclaration reflétant fidèlement les points qu'il a soulevés.

171. Le Ministre des Affaires étrangères du Kenya, tout en soutenant les positions du Nigeria, a recommandé que l'UA crée une division chargée de la lutte contre la drogue et la prévention du crime afin de renforcer le programme de lutte contre la drogue. Il a souligné la nécessité de la formation dans le domaine de la lutte contre la drogue.

172. Le Conseil a pris note du rapport et a adopté les recommandations.

6. (a) **Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles – Doc. CM/2265 (LXXVI)**
- (b) **Processus africain d'aménagement et de protection de l'environnement côtier et marin (*Point proposé par la République fédérale du Nigeria*) - Doc. CM/2264 (LXXVI) Add.2**
- (c) **Proclamation d'une Journée africaine de l'environnement (*Point proposé par la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste*) - Doc. CM/2264 (LXXVI) Add.3**

173. En présentant ce point, le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires de la Communauté a justifié la demande de révision de la Convention d'Alger. Il a souligné que cette révision a pris en considération les documents de base de l'OUA ainsi que les conventions internationales actuelles sur la conservation de l'environnement et des ressources naturelles. Il a, par ailleurs, indiqué que la révision a également tenu compte des questions soulevées dans le cadre de l'élaboration des conventions multilatérales et des concepts et pratiques modernes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Il a informé la réunion que la Convention révisée permettrait aux parties de coopérer dans la gestion des ressources transfrontalières en Afrique et de s'acquitter en même temps de leurs obligations internationales en ce qui concerne les autres conventions internationales auxquelles elles pourraient être parties. Il a conclu en exhortant le Conseil à recommander l'adoption du rapport par le Sommet, afin que la Convention révisée soit soumise, pour signature à Johannesburg en septembre 2002, au cours du Sommet mondial sur le développement durable.

174. Au cours des délibérations sur ce point, des délégations ont informé le Conseil que la Convention allait être examinée par leurs experts juridiques nationaux afin d'assurer sa compatibilité avec leur législation nationale. Elles ont donc recommandé la suspension de la décision sur la question, en attendant d'avoir plus d'éclaircissements de leurs experts. Le Secrétariat a, ensuite, rappelé au Conseil que le prochain Sommet mondial sur le développement durable aura lieu en Afrique parce que le continent a souffert beaucoup plus que les autres régions du monde des problèmes écologiques. Il a estimé que l'Afrique devait donc absolument présenter la

Convention révisée pendant ce Sommet. Le Conseil a recommandé que les Etats membres examinent le projet de Convention le plus tôt possible et envoient leurs commentaires au Secrétariat afin de lui permettre de finaliser le projet de Convention pour le soumettre au Sommet mondial sur le développement durable.

175. La délégation du Nigeria a ensuite présenté un point connexe sur le processus africain d'aménagement et de protection de l'environnement côtier et marin, qui avait été soumis dans le cadre des points proposés par les Etats membres. La délégation nigériane a rappelé que le Nigeria, en tant que Président du Comité sur l'environnement, a soulevé au Sommet de Lusaka, la question de la contribution de l'Afrique au Sommet mondial sur le développement durable. A cet égard, une réunion préparatoire, organisée sous les auspices du Président Olusegun Obasanjo, s'est tenue du 17 au 19 juin 2002 à Abuja. Au cours de cette réunion, la situation de l'environnement côtier et marin a été identifiée comme étant un obstacle majeur au développement durable.

176. La délégation du Nigeria a, par ailleurs, rappelé que l'initiative de juillet 1998 à Maputo et la Conférence du Cap de décembre 1998 ont identifié les causes de la détérioration de l'environnement côtier ainsi que les recommandations proposées pour y faire face. Elle a ajouté que, à la réunion d'Abuja, cinq domaines ont été identifiés et un projet de résolution formulé sur la base du lien étroit entre le développement durable et la gestion appropriée des ressources naturelles.

177. La réunion a ensuite été informée que le processus bénéficiait du ferme appui des partenaires internationaux en tant que moyen de réduire la pauvreté. La délégation nigériane a enfin présenté un projet de décision à soumettre aux chefs d'Etat et de gouvernement sur la question, pour approbation.

178. Au cours du débat qui a suivi, le Conseil a reconnu l'importance de la question et a proposé d'accroître le nombre de membres du Comité dans le but de donner à tous les Etats membres intéressés, l'occasion de contribuer aux débats. Il a ensuite amendé le paragraphe 2 du projet de décision en le reformulant comme suit : « Invite également tous les pays africains à soutenir et à participer activement à la mise en œuvre du processus africain d'aménagement de l'environnement côtier et marin, entre autres, en soumettant des propositions de projets régionaux et sous-régionaux dans les cinq domaines identifiés ». Le Conseil est convenu de soumettre le projet de décision ainsi amendé à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, pour approbation.

179. Un autre point connexe, à savoir la proclamation d'une Journée africaine de l'environnement, a été ensuite introduit par la délégation de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste. La délégation a fourni des informations générales sur la justification de la proposition, en particulier l'abondance des ressources naturelles sur le continent, la

diversité climatique et le pillage des forêts africaines par les anciens colonisateurs dans le cadre de l'exploitation du bois. Elle a alors proposé la proclamation du 3 mars de chaque année comme Journée africaine de l'environnement. Elle a insisté sur le fait que la proposition est sans incidence financière pour l'Organisation, mais contribuera à sensibiliser davantage les populations africaines à l'importance de l'environnement. Pour marquer l'événement, elle a proposé que les pays organisent des séminaires et des ateliers ainsi que des excursions pour permettre aux citoyens de se familiariser avec les réserves naturelles et les richesses écologiques de leurs pays respectifs.

180. Le Conseil a pleinement appuyé la proposition de proclamer le 3 mars de chaque année comme la Journée africaine de l'environnement et a donné davantage d'idées sur sa célébration. Il a pris note des réserves du Malawi qui s'expliquent par le fait que ce pays célèbre la Journée des héros à la même date du 3 mars.

V. EXAMEN DU RAPPORT DU COMITE DES AMBASSADEURS ET AUTRES PLENIPOTENTIAIRES

181. Le rapport a été présenté par M. Mame Balla Sy, Ambassadeur de la République du Sénégal en Ethiopie et Représentant permanent auprès de l'OUA, Président de la 15^{ème} session ordinaire du Comité des ambassadeurs et autres plénipotentiaires. M. Sy a informé le Conseil que la réunion des ambassadeurs s'est déroulée dans un climat de tolérance, de sérénité, marqué par la volonté commune des représentants permanents de s'inscrire dans la démarche de l'Union. Il a retracé les grandes lignes du Rapport comme suit:

- Le Comité des ambassadeurs a noté avec une grande préoccupation la situation financière de l'Organisation quant aux arriérés et a proposé que le Conseil lance un appel aux Etats membres qui accusent des arriérés de contributions à s'acquitter impérativement de leurs obligations pour donner à l'Union africaine les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de ses programmes;
- En ce qui concerne le barème des contributions, le Comité a été confronté à une question complexe marquée par une proposition tendant à l'abaissement du plafond des contributions pour certains Etats et le relèvement du plancher pour d'autres, et a recommandé d'en référer au Conseil pour autoriser que les experts désignés par les Etats membres poursuivent les travaux pour une solution appropriée;
- Quant à la révision des conditions de service du personnel actuel de l'OUA, le Conseil a été informé que l'étude entreprise par le Secrétariat sur la question, telle que recommandée au mois de mars 2002, n'avait pas été soumise à temps au Comité, pour examen. En outre, l'étude contenait des insuffisances qui n'ont pas permis aux

ambassadeurs de faire au Conseil des propositions avisées sur la requête du Secrétariat d'augmenter les salaires de 69,8%, conformément aux conclusions de l'étude. Par conséquent, dans la mesure où le rapport ne répond pas encore à toutes les préoccupations du Comité et sur la base des compromis obtenus qui tiennent dûment compte des conditions de travail difficiles du personnel en poste à l'OUA, les ambassadeurs ont recommandé au Conseil l'adoption, à titre intérimaire, d'une augmentation nominale de 15% au profit de l'ensemble du personnel, en attendant que l'étude soit finalisée et que la nouvelle structure de la Commission soit adoptée.

- Sur les questions économiques, M. Sy a attiré l'attention du Conseil sur les discussions ayant porté sur les pandémies telles que le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose, la mouche tsé-tsé, qui constituent des fléaux sur le continent.

182. Abordant les questions juridiques, le Président du Comité des ambassadeurs a informé le Conseil de l'état des ratifications de certains instruments juridiques, notamment le Protocole sur le Parlement panafricain. Le Conseil a été informé que le Protocole avait été signé par vingt-et-un (21) pays et que sur les 27 ratifications nécessaires pour permettre l'entrée en vigueur du Protocole, seulement quatre (4) pays, à savoir : le Botswana, le Mali, la République arabe sahraouie démocratique et l'Afrique du Sud l'ont ratifié.

183. Le Conseil a également été informé du fait que les Etats qui n'ont pas ratifié l'Acte constitutif ne sont pas encore juridiquement membres de l'Union. Toutefois, la recommandation du Comité a été de prendre en compte l'esprit de l'Union africaine et de permettre à tous les Etats invités de participer à la Conférence inaugurale. En même temps, le Comité a lancé un appel aux Etats concernés pour qu'ils accélèrent le processus de ratification.

184. Le Président du Comité a terminé en informant le Conseil des encouragements que le Comité a formulés à l'endroit de l'Association *l'Afrique Aide l'Afrique*, une initiative africaine d'entraide et de financement de la solidarité qui a déjà fait ses preuves dans certaines parties du continent, et a recommandé que le Conseil encourage cette initiative et autorise l'organisation d'activités spécifiques de collecte de fonds pour soutenir cette initiative.

185. A la suite d'un bref échange de vues sur le rapport, les implications financières de la proposition d'augmenter les salaires du personnel de l'OUA ainsi que la disponibilité des fonds, le Conseil a adopté le rapport sans amendements et a demandé au Secrétariat général de mettre scrupuleusement en oeuvre, la recommandation relative à l'augmentation nominale intérimaire de 15% des salaires.

186. Le Conseil a, à la suite du Comité des ambassadeurs, rendu hommage à l'action de l'Organisation humanitaire *l'Afrique aide l'Afrique*. Le Ministre des Affaires étrangères du Sénégal a remercié le Conseil pour ses félicitations et ses encouragements à l'AAA dont le Siège est à Dakar et a proposé des actions de mobilisation des fonds, tels des Galas, des tournées de football interafricaines pour financer l'Organisation.

187. Plusieurs délégations ont appuyé cette intervention.

188. Enfin, le Conseil a lancé un appel aux Etats qui n'ont pas encore ratifié le Protocole sur le Parlement panafricain pour qu'ils le ratifient, le plus rapidement possible, pour accélérer le processus de l'Union africaine.

189. L'attention du Conseil a été attirée sur le paragraphe du rapport relatif à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et sur la nécessité pour l'Afrique de disposer d'un mécanisme international de financement de sa mise en œuvre, en tant que continent le plus affecté par la sécheresse et la désertification. Le Conseil est convenu que l'Afrique devrait tout mettre en œuvre pour obtenir la création d'un tel mécanisme de financement de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, au prochain Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra en septembre 2002 en Afrique du Sud. Il est également convenu que la question de l'utilisation des ressources du Fonds mondial de l'environnement devrait être examinée minutieusement par le Sommet mondial, pour les mêmes raisons.

VI. POINTS PROPOSES PAR LES ETATS MEMBRES

1. Rapport sur le développement des ressources humaines pour la santé en Afrique : Défis et opportunités d'action (*Point proposé par la République du Congo*) -Doc.CM/2264 (LXXVI) Add.1

190. Le rapport sur le développement des ressources humaines pour la santé en Afrique : défis et opportunités d'action, a été présenté par le Ministre des Affaires étrangères de la République du Congo, M. Rodolphe Adada, qui a invité le conseil à examiner le problème de l'exode des compétences, c'est-à-dire la tendance des Africains qualifiés à quitter le continent pour aller travailler à l'étranger. Il a fait observer qu'actuellement, la situation est préoccupante, en particulier dans le secteur de la santé, au moment même où le continent doit s'attaquer à la pandémie de SIDA et à d'autres urgences. Le Ministre a indiqué qu'à l'étranger, les Africains qualifiés acquièrent des connaissances et une expérience qui pourraient profiter à leurs pays d'origine. Il a ajouté que le rapport est basé sur la stratégie du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique. En conclusion, il a proposé que 2004 soit proclamé Année du développement des ressources humaines pour la santé en Afrique.

191. Avant d'ouvrir le débat sur cette question, le Président a souligné, à son tour, la gravité de ce problème qui a été discuté par le passé, mais qui n'a pas été traité avec efficacité. Il a signalé que les projections indiquent que l'exode des compétences va s'accroître à l'avenir, si l'Afrique n'intervenait pas à temps.

192. Au cours du débat qui a suivi, le Conseil a noté l'importance que revêt le problème et a félicité la République du Congo de l'avoir soulevé. Le Conseil a réitéré l'importance de la santé dans la vie de chaque individu et pour le développement économique en général. Il a ensuite évoqué le Programme « Migration pour le développement en Afrique (MIDA), que l'OIM (Organisation internationale des migrations) a présenté au Sommet de l'OUA en 2001, en insistant sur le fait qu'il constitue un moyen pour les intellectuels africains de servir leur pays d'origine. Il a été rappelé au Conseil que nombre d'intellectuels sont désireux de rentrer dans leurs pays d'origine à condition que les conditions soient attrayantes et comparables.

193. Il a été souligné que le développement des ressources humaines est indispensable pour l'élaboration de programmes tels que le NEPAD. Certaines délégations ont évoqué les défis qui se posent ainsi que les efforts qui sont déployés dans leurs pays pour développer les infrastructures et les ressources humaines, et/ou encourager le retour des intellectuels de la diaspora. D'autres délégations ont informé le Conseil des avantages que leurs pays tirent de la coopération sud-sud, par exemple la coopération cubaine dans le domaine médical. Elles ont cependant fait remarquer que le problème de l'exode des compétences s'applique à tous les secteurs du développement économique et pas seulement au secteur de la santé.

194. Le Conseil a ensuite adopté le rapport et a décidé que :

- i) des efforts soient déployés pour développer les ressources humaines en Afrique, avec un accent particulier dans le domaine de la santé ;
- ii) l'an 2004 soit proclamé Année du développement des ressources humaines (pour la santé) ;
- iii) la coopération sud-sud et Nord-Sud soit renforcée, avec un accent particulier sur le développement des ressources humaines ;
- iv) l'OUA/UA et l'OIM renforcent leur appui au programme MIDA ;
- v) l'OUA/UA tienne compte du développement des ressources humaines dans le contexte du NEPAD.

2. Mise en œuvre et caractère universel de la Convention sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication des armes chimiques (*Point proposé par la République du Soudan*) – Doc. CM/2264 (LXXVI)- Add.5

195. Ce point de l'ordre du jour a été introduit par M. Moustafa Osman Ismaël, Ministre des Affaires étrangères du Soudan. Après avoir rappelé le contenu de la Convention, il a brièvement souligné les avantages que l'appartenance à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) revêt pour les pays africains, aussi bien en ce qui concerne l'aide au développement de l'infrastructure scientifique et technique des Etats membres que le renforcement des capacités d'utilisation pacifique de la chimie.

196. Il a, en outre, informé le Conseil que son Gouvernement, en coopération avec l'OIAC, a accueilli à Khartoum, du 9 au 11 mars 2002, un séminaire sur la Convention sur les armes chimiques, dans le but de renforcer les capacités des Etats parties d'Afrique à mettre en œuvre cet instrument et de promouvoir son universalité sur le continent, où 17 pays ne sont toujours pas parties à la convention. L'atelier a débouché sur l'adoption, par les participants, de nombreuses recommandations concernant, entre autres, la nécessité de créer une zone exempte d'armes chimiques en Afrique. En conclusion, le Ministre soudanaise a souligné la nécessité d'assurer l'universalisation de la convention et la mise en œuvre efficace en Afrique.

197. Le Conseil a exprimé son appui aux recommandations formulées par le Ministre. Il a été, à cet égard, souligné que l'Afrique, qui n'a jamais été impliquée dans la fabrication d'armes de destruction massive, y compris les armes chimiques, devrait être à l'avant-garde des efforts visant à promouvoir la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Il convient, toutefois, d'ajouter qu'une délégation, tout en réaffirmant son appui aux décisions des Nations unies sur la réduction des armes chimiques et autres armes de destruction massive, a estimé que la particularité de sa situation ne lui permettait pas de s'associer aux recommandations qui ont été faites.

3. La restitution de la Stèle africaine volée: l'Obélisque d'Axum (*Point proposé par la République fédérale démocratique d'Ethiopie*)–Doc. CM/2264 (LXXVI) Add.6

198. Ce point a été présenté par M. Tekeda Alemu, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères d'Ethiopie. Il a rappelé que l'obélisque a été subtilisé en 1947 par les forces italiennes fascistes d'occupation, puis érigée en face du siège de la FAO à Rome.

199. Depuis lors, de nombreuses initiatives ont été prises par l'Ethiopie, et de multiples engagements pris par l'Italie, visant à la restitution de l'obélisque. Malheureusement, l'Italie n'a jamais voulu respecter tous ses

engagements. Dans l'impossibilité d'évoquer un quelconque argument d'ordre technique, elle use de manœuvres dilatoires pour différer indûment le règlement de cette question.

200. C'est donc parce que les efforts de l'Ethiopie au niveau bilatéral se sont révélés infructueux qu'elle s'est résolue à porter l'affaire devant le Conseil des ministres.

201. Une autre raison a incité l'Ethiopie à saisir l'OUA : à la veille de sa disparition, l'OUA dont l'action la plus significative aura été de lutter victorieusement contre le colonialisme sous toutes ses formes, est invitée à livrer en quelque sorte son dernier combat anti-colonial.

202. Enfin, il est certain que si l'obélisque a été volée en Ethiopie, elle appartient aussi, sans conteste, au patrimoine culturel de toute l'Afrique.

203. Toutes les délégations ont appuyé l'initiative de l'Ethiopie et ont souligné la nécessité de préserver le patrimoine culturel de l'Afrique.

204. Le Conseil a rappelé que, de manière plus globale, la question de la restitution des biens culturels africains illégalement exportés en Europe a été examinée par le Sommet Afrique – Europe tenu en avril 2000 au Caire. A cet égard, le Conseil a noté que le Comité de suivi de l'OUA a demandé à l'Egypte de préparer des propositions appropriées sur la position africaine sur la question. L'Egypte soumettra une étude à ce sujet à la prochaine réunion du Groupe bi-régional.

205. A l'issue des débats, le Conseil a unanimement exprimé tout son soutien à l'initiative éthiopienne.

4. Examen du processus en cours visant à élaborer un Protocole additionnel à la Convention d'Alger sur la lutte contre le terrorisme en vue notamment de mettre en place un Mécanisme opérationnel de mise en œuvre de ladite Convention (point proposé par la République du Sénégal) – Doc. CM/2264 (LXXVI) Add.7

206. Ce point a été brièvement introduit par le Ministre des Affaires étrangères du Sénégal, M. Cheik Tidiane Gadio, qui a rappelé l'initiative prise par le Président Abdoulaye Wade de convoquer un Sommet africain à Dakar, le 17 octobre 2001, suite aux graves événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, lequel Sommet avait adopté la Déclaration de Dakar qui en appelait à l'opérationnalisation rapide de la Convention d'Alger de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Le Ministre a indiqué que le Sénégal avait demandé l'inscription de ce point pour que le Conseil soit informé du processus de cette opérationnalisation.

207. En complément de ces informations, le Secrétaire général adjoint de l'OUA chargé du Département des affaires politiques a informé le Conseil

des efforts déployés par l'OUA après le Sommet de Dakar, notamment la réunion de l'Organe central au niveau ministériel, le 11 novembre 2001 à New York et les démarches entreprises pour la convocation d'une réunion de hauts fonctionnaires des Etats membres spécialisés dans les secteurs pertinents de la lutte contre le terrorisme à Alger, en juin 2002, pour examiner les voies et moyens de mettre en place un cadre d'action et des modalités appropriées pour opérationnaliser la Convention, y compris l'élaboration éventuelle d'un Protocole additionnel ou d'un Plan d'action. Il a signalé que la réunion n'avait pu se tenir comme convenu parce qu'il est apparu nécessaire de donner plus de temps au Secrétariat pour une préparation technique appropriée. La réunion a donc été reportée en septembre 2002. A ce sujet, le Secrétariat avait pu mobiliser des ressources extrabudgétaires pour prendre en charge deux hauts fonctionnaires par Etat membre afin de faciliter leur participation.

208. A son tour, le Ministre délégué aux Affaires Etrangères de l'Algérie, chargé des Affaires africaines et du Maghreb, a confirmé la tenue de cette réunion à Alger, du 11 au 13 septembre 2002, et a exprimé le vœu que tous les Etats membres y envoient des experts qualifiés dans les secteurs spécialisés de la lutte contre le terrorisme. Il a en outre exprimé la disponibilité de son pays qui a payé le tribut le plus lourd dans la lutte contre le terrorisme, à mettre son expérience au service de la communauté internationale et plus spécialement au service des Etats membres. Il a lancé un appel pour la ratification rapide de la Convention d'Alger.

209. Une délégation a souhaité en outre que la réunion d'Alger puisse ne pas se limiter simplement à l'expérience des pays africains, mais également examiner l'expérience à l'échelle internationale, étant entendu que les sources de financement du terrorisme et le trafic d'armes se passent et sont facilités souvent dans les pays extérieurs au continent, comme cela avait déjà été évoqué dans les réunions des Nations unies, de l'Union européenne et au sein du Forum méditerranéen.

2110. Le Conseil a pris note de toutes les informations relatives à ce point et a, une fois de plus, lancé un appel pour la ratification rapide et la mise en œuvre effective de la Convention d'Alger. Il a également exhorté les Etats membres à participer massivement et au niveau des experts requis à la réunion d'Alger en vue de l'opérationnalisation de la Convention.

DATE ET LIEU DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXECUTIF DE L'UNION

211. Le Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration africaine de la République du Tchad, M. Mahamat Saleh, a présenté au Conseil l'offre de son pays d'abriter la première session du Conseil exécutif de l'Union africaine en février 2003 à Ndjamena.

212. Le Conseil a accepté avec plaisir cette offre.

QUESTIONS DIVERSES

213. Le Ministre togolais des Affaires étrangères et de la coopération, M. Koffi Panou, a informé le Conseil des programmes et des activités du Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement, basé à Lomé. Il a souligné l'importance du mandat du Centre face à la multiplication des conflits armés et à la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Il a indiqué toutefois que bien que l'expertise du Centre soit très sollicitée par les Etats membres, ses moyens financiers continuaient à s'amenuiser du fait du retard dans le paiement des contributions statutaires des Etats membres. Le Ministre a donc lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils s'acquittent de leurs contributions. Il a ajouté que son pays offrait d'abriter une réunion ministérielle pour mobiliser des ressources en faveur du Centre et examiner la possibilité de mettre en place un Groupe des Amis du Centre pouvant aider à promouvoir les activités du Centre et à mobiliser les ressources nécessaires.

214. Le Conseil a pris note avec appréciation de la déclaration du Ministre du Togo et a appuyé son appel pour la mobilisation des ressources pour le Centre.

215. Le Chef de la délégation de la Tunisie a rappelé l'initiative prise par le Président Ben Ali, en 1998, pour la création d'un Fonds mondial de solidarité, et a rendu compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette initiative au niveau du système des Nations unies ainsi que des consultations en cours entre l'OUA et les Nations unies à ce sujet. Sur la base de l'expérience de son pays dans le cadre du Fonds national de solidarité qui avait contribué efficacement à la réduction de la pauvreté dans les villages tunisiens, le Ministre a souligné qu'un tel Fonds mondial serait d'une utilité particulière pour l'Afrique dans sa lutte contre la pauvreté. Le Ministre a recommandé que le Sommet de l'OUA/UA continue à appuyer les démarches tendant à faire approuver le rapport du Secrétaire général des Nations unies sur le Fonds dont les mécanismes doivent être mis en place le plus rapidement possible.

216. Le Conseil a apporté son ferme soutien à la proposition de la Tunisie et a noté l'importance de l'opérationnalisation du Fonds mondial de solidarité pour le programme de lutte contre la pauvreté en Afrique.

217. Le Chef de la délégation du Sénégal a ensuite soulevé la question de la contribution des femmes à l'édification de l'Union africaine. Il a, dans le même temps, souligné l'importance d'impliquer la diaspora africaine dans la construction de l'Union africaine. Il a également rappelé les importantes contributions des Pères fondateurs, de tous les militants du panafricanisme, qu'ils soient du continent ou de la diaspora, et a demandé que le Conseil leur rende le grand hommage qu'ils méritent.

218. Il a enfin souligné le rôle crucial qu'a joué le Colonel Moamar El Kaddafi, Guide de la Révolution libyenne, dans la relance du projet de l'Union africaine à venir. Plusieurs délégations sont intervenues par la suite pour appuyer son intervention.

219. Le Conseil a approuvé les propositions de la délégation du Sénégal quant à l'implication effective des femmes et de toute la diaspora africaine dans le travail de l'Union africaine.

RAPPORT DU COMITE MINISTERIEL DES CANDIDATURES

220. Le Président du Comité ministériel des candidatures, M. Rodolphe Adada, Ministre des Affaires étrangères de la République du Congo, a présenté au Conseil le rapport du Comité qui s'était réuni en deux séances, les 3 et 5 juillet 2002, pour examiner toutes les candidatures présentées par les Etats membres. Il en a soumis les recommandations dont il a demandé l'approbation par le Conseil.

221. Le Conseil a approuvé toutes les recommandations soumises par le Comité.

ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DU RAPPORTEUR

222. Le projet de rapport a été présenté par le Rapporteur, M. Kolawole A. Idji, Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration africaine de la République du Bénin de la République du Bénin. Dans sa présentation liminaire, M. Idji a attiré l'attention du Conseil sur les points saillants du projet de rapport, puis rappelé les principales décisions et recommandations de la présente session.

223. A la suite des débats qui s'en sont suivis, le Conseil a adopté son Rapport avec quelques amendements. Le Conseil a en outre examiné et adopté trente-neuf (39) projets de décisions qui sont joints au présent Rapport. Il a également recommandé de soumettre à l'examen de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, certains projets de décisions et déclarations qui n'ont pas fait l'objet de délibération en son sein.

CEREMONIE DE CLOTURE

224. A l'issue des débats, la Présidente de la 76ème session du Conseil des ministres de l'OUA a rappelé qu'à la veille du lancement officiel de l'Union, l'Afrique vit un moment historique, marqué par la dernière session de l'OUA. Elle a admis qu'il ne faudrait pas accepter l'idée d'enterrer l'OUA, mais plutôt de donner naissance à l'Union africaine. Pour cette raison, il était nécessaire de doter l'Union d'un mécanisme lui permettant d'avoir un bon départ. Elle a enfin exhorté les Africains à faire un bilan des actions de l'OUA pour mettre de côté, dans le cadre de l'Union, toutes les pratiques qui n'ont pas été efficaces dans l'OUA.

225. A la suite de cette intervention, certaines délégations ont pris la parole pour féliciter, au nom du Conseil, le dynamisme et le doigté avec lesquels les travaux du Conseil ont été menés.

226. Intervenant à son tour pour la motion de remerciement, M. Mahamat Saleh, Ministre des Affaires étrangères de la République du Tchad, a apprécié le travail remarquable accompli par le Conseil et qui marque un tournant dans la vie de l'OUA. Il a remercié, au nom de tous ses collègues, tout le Secrétariat général pour son dévouement à la cause de l'Afrique. Il a ensuite réitéré les remerciements du Conseil à l'Afrique du Sud, au Gouvernement et au peuple sud-africains pour les excellentes facilités mises à la disposition des différentes délégations. Il a émis l'espoir que le lancement de l'Union africaine sera porteur de lendemains meilleurs pour tous les Africains.

227. Après cette allocution, la Présidente a, à son tour, au nom du Conseil remercié toutes les personnes qui de près ou de loin ont permis le succès de la réunion et a déclaré clos, les travaux de la 76ème session du Conseil des ministres de l'OUA.